

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

---

**Direction des Archives et de la Documentation**

**COLLECTION DES ARCHIVES ORALES**

**AO51**

**Claude CHEYSSON**

**(13 avril 1920 - 15 octobre 2012)**

**MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES**

**Entretien n° 3 du 13 février 1995**

**Par**

**Catherine Oudin, conservatrice du Patrimoine à la direction des Archives  
du ministère des Affaires étrangères, et Elisabeth du Réau, professeure  
d'université**

**PARIS**

## SOURCES DOCUMENTAIRES

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/>

### Bibliothèque diplomatique

<https://catalogue.bibliotheque-diplomatique.fr/>

Annuaire diplomatique et consulaire de la République française :  
<https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/ark:/12148/bd6t51005689j.r=1948annuaires%20diplomatiques%20annuaires%20diplomatiques?rk=21459;2>

Documents diplomatiques français (DDF) : <https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/ark:/12148/bd6t5327018c.r=1945?rk=42918;4>

Livre jaune, Inventaire (1799-1947), MAEE, Paris 2008 : <https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/MEAE/fr/livres-jaunes>

### Bases de données documentaires

Les [Traité et accords](#)

Les [Images](#) rassemblées dans le "fonds iconographique"

Les [collections cartographiques](#)

**Aujourd’hui, troisième entretien avec Monsieur Claude Cheysson<sup>1</sup> ancien ministre des Relations extérieures, en présence de Mme Elisabeth du Réau, professeure d'université, et de Mme Catherine Oudin, conservatrice aux Archives du ministère des Affaires étrangères.**

*Monsieur le Ministre, vous êtes nommé en novembre 1957 à la CCTA, Commission de Coopération Technique en Afrique<sup>2</sup>. Voudriez-vous nous dire comment s'est faite cette nomination ?*

**Claude Cheysson** : Oui, ce n'est pas très intéressant parce que c'est une affaire purement personnelle. J'avais donc, avec deux amis, préparé un rapport sur l'Algérie dont la conclusion était très favorable à l'indépendance de l'Algérie et très critique des politiques du gouvernement, ce qui évidemment, comme l'a souligné le secrétaire général du Quai d'Orsay du moment, qui était Joxe<sup>3</sup>, était une faute professionnelle. Joxe m'a donc conseillé d'aller me promener plus loin et m'a donné un billet circulaire en Afrique noire, pour m'écartier de Paris,

<sup>1</sup> **Claude Cheysson** (né le 13 avril 1920 à Paris et mort le 15 octobre 2012 dans la même ville) est un haut fonctionnaire et personnalité politique française. Il a été ministre des Relations extérieures sous la présidence de François Mitterrand, de mai 1981 à décembre 1984. Il a dirigé la diplomatie française durant cette période, occupant ce poste dans le cadre du premier gouvernement de Mitterrand.

<sup>2</sup> Crée à Paris en janvier 1950, la **Commission pour la Coopération technique en Afrique au Sud du Sahara (CCTA)** était une organisation permanente intergouvernementale qui avait pour vocation d'assurer le développement et la coordination des activités menées en Afrique dans divers domaines techniques par la Belgique, la France, le Royaume-Uni, le Portugal, l'Union-Sud-Africaine et la Rhodésie du Sud, pays fondateurs. La CCTA comprenait la commission proprement dite qui se réunissait en session deux fois par an, le secrétariat dont le siège avait été fixé à Londres, les bureaux, organismes permanents ayant pour attribution essentielle la collecte de la documentation sur différents sujets techniques et sa diffusion, et, créé au même moment et très étroitement lié mais indépendant, le Conseil scientifique africain. Entre 1950 et 1963, la CCTA a régulièrement tenu ses sessions et les bureaux se sont développés. En 1958, le siège du secrétariat avait été transféré à Lagos et un nouvel organisme avait été créé, la Fondation pour l'Assistance mutuelle (FAMA). Un an auparavant le Ghana avait intégré la commission ; il avait été suivi du Libéria (1958), de la Guinée (1959), du Cameroun, et enfin, en février 1961, du Tchad, des Congo, du Dahomey, du Gabon, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, de la Haute-Volta et de la République centrafricaine. De cinq gouvernements membres à l'origine, la CCTA est passée à 25 membres en l'espace de dix ans. Les débats se sont peu à peu politisés et, à partir de 1961, d'importantes divergences se font jour entre une partie des Etats africains et les anciennes puissances coloniales. Le Portugal est exclu de la Commission en 1962, la Grande-Bretagne, la Belgique et la France prennent la décision de se retirer en 1964. Le 1er janvier 1965, la CCTA est officiellement absorbée par l'OUA dont elle devient la Commission scientifique, technique et de la Recherche (CSTR). Après la disparition de la direction d'Afrique-Lévant, les archives de la sous-direction d'Afrique concernant cette commission ont été transférées à la direction des Affaires africaines et malgaches, qui les a versées dans les années 1970 à la direction des Archives.

<sup>3</sup> **Louis Joxe** était un homme politique et diplomate français, né le 16 septembre 1901 à Bourg-la-Reine et mort le 6 avril 1991 à Paris. Il a occupé de nombreuses fonctions importantes au cours de sa carrière, notamment : conseiller d'État ; ambassadeur de France à Moscou (1952-1955) et à Bonn (1955) ; ministre d'État et membre du Conseil constitutionnel. Agrégé d'histoire et de géographie, il enseigne brièvement à Metz (1925-1927). Il a été journaliste à *L'Europe nouvelle* et inspecteur des services étrangers de l'agence Havas-informations. Il a été membre des cabinets de Pierre Cot, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, puis ministre de l'Air. Durant la Seconde Guerre mondiale, il a été secrétaire général du Comité français de la Libération nationale (1943-1944) et du Gouvernement provisoire de la République française (1944-1946), puis après la guerre, organisateur de la restauration de l'État. Au cours de sa carrière diplomatique et politique, il a également été nommé secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (1956) ; ministre sans interruption de juillet 1959 à mai 1968 dans les gouvernements de Michel Debré et Georges Pompidou ; ministre d'État chargé des Affaires algériennes (1960-1962), où il mène les négociations avec le FLN aboutissant aux accords d'Évian (18 mars 1962). Sa gestion du rapatriement des harkis après l'indépendance de l'Algérie a été critiquée par des historiens. Sa directive ministérielle du 15 juillet 1962 stipulant le renvoi des harkis en Algérie, laissant de nombreux supplétifs aux mains du nouveau pouvoir algérien provoque des controverses. En 1967-1968, il est Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Il est député UDR du Rhône (1967-1977) ; membre du Conseil constitutionnel (1977-1989) ; membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1980). Louis Joxe est souvent décrit comme un homme de finesse, de nuances et de dévouement à la cause nationale, notamment sous l'égide du général de Gaulle.

où je devais en effet, ainsi que deux de mes camarades faire l'objet de critiques très véhémentes, à l'occasion d'une interpellation du gouvernement et particulièrement du ministre des Affaires étrangères, qui était Christian Pineau<sup>4</sup>, par l'opposition sur la publication de notre rapport sur l'Algérie dans *Le Monde*. Alors, étant en Afrique noire, j'ai eu l'occasion de rencontrer diverses personnes et, en particulier, un de mes camarades de l'ENA<sup>5</sup> qui se trouvait à la tête de cet organisme inter-colonial qu'on appelait la CCTA. C'était quoi ? C'était la coordination d'un certain nombre d'éléments de coopération entre les administrations techniques des pays coloniaux. Parmi les pays coloniaux étaient inclus la Fédération de droit des États-Unis et l'Union de l'Afrique du Sud. Les pays coloniaux proprement dits étaient naturellement la France et l'Angleterre, les premiers chefs, mais également la Belgique, l'Italie et le Portugal. L'Italie pour la Somalie. Cet organisme convoquait des réunions entre techniciens : des mines, des routes, de l'hydraulique, de l'agriculture, beaucoup naturellement des maladies tropicales, des maladies humaines, et des épizooties animales aussi, etc. Son siège était à Londres. J'ai donc rencontré Paul-Marc Henry<sup>6</sup>, j'ai eu l'occasion de parler de cette organisation de droite et de gauche et j'ai constaté que les Anglais, ils étaient les premiers qui étaient très désireux que les pays africains qui allaient devenir indépendants et qui s'ajoutaient à ceux qui étaient déjà indépendants, je pense à l'Éthiopie et au Liberia, entrent dans l'organisation. En Afrique noire, avant même que je devienne secrétaire général de cet organisme, j'ai eu l'occasion de rencontrer Kwame

<sup>4</sup> Christian Pineau, né le 14 octobre 1904 à Chaumont (Haute-Marne) et décédé le 5 avril 1995 à Paris, est une figure marquante de la Résistance française, de la vie politique et de l'État français. Élève à l'École alsacienne, il est bachelier en philosophie et mathématiques, licencié en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Il travaille à la Banque de France (1926-1928) puis à la Banque de Paris et des Pays-Bas jusqu'en 1938, date à laquelle il est licencié pour avoir soutenu un appel à la grève. Il milite à la CGT-SR puis à la CGT, devient secrétaire adjoint de la Fédération des employés de Banque (1936-1939) et secrétaire du conseil économique de la CGT (1938-1939). Fondateur du mouvement Libération-Nord, il est le rédacteur du journal clandestin *Libération*, et créateur de réseaux de renseignement (Phalanx et Cohors). Arrêté et déporté à Buchenwald en 1943, il en est libéré en avril 1945. Il est ministre du Ravitaillement (1945), des Travaux publics (1947-1950) et des Affaires étrangères (1956-1958). Il est également député socialiste de la Sarthe jusqu'en 1958, président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale (1946-1947) et soutien indéfectible de Guy Mollet au sein de la SFIO. Il est décoré Grand Officier de la Légion d'honneur, Compagnon de la Libération ; reçoit la Croix de guerre 1939-1945, la médaille de la Résistance française ; il est fait Chevalier commandeur de l'ordre de l'Empire britannique, Grand-croix de l'ordre de la Couronne de Belgique. Christian Pineau a marqué l'histoire par son engagement syndical, sa participation active à la Résistance, et son rôle politique post-guerre.

<sup>5</sup> L'École nationale d'administration (ENA), créée en 1945 et remplacée en 2022 par l'Institut national du service public (INSP), est une ancienne grande école d'application française chargée d'assurer la sélection et la formation des hauts fonctionnaires de l'État français. D'abord située à Paris, elle s'installe à Strasbourg en 1991. La grande école accueillait chaque année à Strasbourg 80 à 100 élèves en formation initiale, auxquels s'ajoutaient un tiers d'élèves étrangers issus des cycles internationaux et une soixantaine d'élèves de masters et mastère spécialisé. Étaient aussi dispensées parallèlement des sessions courtes de formation continue, à Paris et à Strasbourg, pour les hauts-fonctionnaires français et étrangers. Les 6500 anciens élèves de l'école (en 2018) sont communément appelés « énarques ». Au cours de la V<sup>e</sup> République, les énarques jouent un rôle central dans la vie politique française, comptant quatre présidents de la République, neuf Premiers ministres et de nombreux ministres et secrétaires d'État sortis de leur rang. Jouissant d'un très grand prestige dans l'enseignement supérieur et dans la société française en incarnant la méritocratie au service de l'État mais aussi l'élitisme, l'ENA est associée par ses détracteurs à une technocratie centraliste. Ces critiques conduiront à des adaptations de plus en plus fréquentes de ses formations à partir de 2002. Le 8 avril 2021, le président de la République française, Emmanuel Macron, annonce la suppression de l'ENA.

<sup>6</sup> Paul-Marc Henry (1918-1998) était un diplomate et écrivain français. Il a notamment été ambassadeur de France au Liban pendant une période particulièrement troublée, succédant à Louis Delamare, assassiné en 1981. Il est l'auteur de *Les jardiniers de l'enfer*, un livre publié en 1984 qui mêle témoignage et essai d'explication sur la tragédie libanaise. Dans cet ouvrage, il partage ses expériences et ses observations sur les événements qu'il a vécus en tant qu'ambassadeur. Il a joué un rôle clé dans les négociations diplomatiques durant le siège de Beyrouth et a participé au comité politique chargé de coordonner l'action des quatre contingents de la Force multinationale. Outre *Les jardiniers de l'enfer*, il a contribué à des ouvrages comme *La dimension culturelle du développement* et *La force des faibles*. Son livre offre une perspective unique sur les événements au Liban, bien qu'il ne révèle pas les noms des commanditaires d'assassinats majeurs. Il met en lumière des facteurs souvent négligés, comme l'importance du facteur palestinien et la dynamique confessionnelle entre chrétiens et islam militaire. Il exprime une grande admiration pour Bechir Gemayel, qu'il considère comme un grand patriote.

Nkrumah<sup>7</sup> en 1957, c'est l'indépendance du Ghana. Kwame Nkrumah est un héros noir pour toute l'Afrique, en dehors de l'Afrique francophone, et c'est le grand champion de ce qu'on appelle le panafricanisme<sup>8</sup>, c'est le mythe de l'unité du peuple africain noir. Voilà, c'est important. Le peuple africain à travers toute l'Afrique, y compris dans les parties de l'Afrique où les Africains noirs sont l'objet d'une tutelle, d'une domination des Africains blancs. Kwame Nkrumah me dit : « *Si vous prenez cette organisation (puisqu'il était question de cela), moi, je vous soutiens complètement, le Ghana entre aussitôt. Mais je vous demande avec insistance d'être particulièrement présent dans la partie d'Afrique noire qui est dominée par des Blancs. Donc, multipliez les réunions, multipliez les contacts avec les Blancs d'Afrique noire, les Blancs d'Afrique du Sud, de la Rhodésie. Je sais ce que je dis et je pense qu'à terme, nous arriverons à convaincre ces Blancs de travailler en dehors de tout apartheid...*»

*C'est intéressant, c'est très précoce, ça.*

**Claude Cheysson :** Kwame Nkrumah me dit : « *C'est ma conviction, d'ailleurs moi-même, vous savez peut-être qu'un de mes principaux conseillers, Jean de Phillips<sup>9</sup>, est un Sud-Africain blanc.*» Ce qui était exact. Là-dessus, je fais savoir à Paris que j'étais intéressé par cette organisation et que le secrétaire général veille à ce que je sois élu, ce qui éviterait de poser la question de ma relation avec le Quai d'Orsay, à un moment où je faisais l'objet de critiques parfaitement justifiées. Alors, pourquoi est-ce que j'ai longuement décrit cette entrée à la CCTA ? Je vais y ajouter un commentaire sur l'évolution ultérieure de la CCTA, parce qu'après mon expérience du Vietnam, cette expérience de la CCTA donnera les principes directeurs de la politique que je recommanderai en matière de coopération, d'évolution de la CCTA. Nous veillons, les Anglais jouant le jeu avec beaucoup d'intelligence et d'audace, l'administration coloniale française traînant les pieds mais se laissant faire, l'administration coloniale belge n'y voyant aucun inconvénient, l'italienne non plus, l'administration coloniale portugaise, en revanche, bloquant complètement dans un drame avec le Portugal à la fin de

<sup>7</sup> **Kwame Nkrumah**, né le 18 septembre 1909 à Nkroful, Gold Coast (actuel Ghana) et mort le 27 avril 1972 à Bucarest, Roumanie, est un homme politique ghanéen. Il est le premier Premier ministre du Ghana de 1952 à 1957, puis le premier président de 1960 à 1966. Nkrumah a étudié aux États-Unis, où il a été influencé par les idées marxistes, socialistes et panafricanistes. Il a obtenu des diplômes de Lincoln University et de l'Université de Pennsylvanie. Il a joué un rôle clé dans l'indépendance du Ghana en 1957, après avoir fondé le Convention People's Party (CPP) en 1949. En 1960, le Ghana devient une république et Nkrumah en devient le président. Il a promu le panafricanisme ainsi que des projets de développement ambitieux mais financièrement insoutenables. Nkrumah a été un ardent défenseur de l'unité africaine et a contribué à la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963. Ses projets industriels et économiques ont plongé le Ghana dans une crise économique, entraînant des pénuries alimentaires et des scandales de corruption. Nkrumah a été renversé par un coup d'État militaire en 1966 alors qu'il était en visite officielle en Chine. Il a trouvé refuge en Guinée, où il a vécu jusqu'à sa mort en 1972. Nkrumah est considéré comme un héros national au Ghana et un symbole du panafricanisme. Son rêve d'une Afrique unie reste une source d'inspiration pour de nombreux Africains.

<sup>8</sup> **Le panafricanisme** est un mouvement et une idéologie politique qui promeut l'indépendance totale du continent africain et encourage la solidarité entre les Africains et les personnes d'ascendance africaine, indépendamment de leurs origines ethniques, religieuses ou physiques. Né à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le panafricanisme est une doctrine de l'unité politique et culturelle africaine. Il repose sur plusieurs principes fondamentaux : l'unité, la coopération politique, économique et culturelle entre les nations africaines ; la solidarité, le soutien mutuel entre les Africains et la diaspora ; l'émancipation, la lutte contre l'oppression et la réclamation de la liberté et la préservation culturelle, la valorisation des arts et de l'identité africaine. Des leaders comme Kwame Nkrumah, Patrice Lumumba et Frantz Fanon ont été des champions du panafricanisme, encourageant les nations africaines à se lever contre l'oppression coloniale. Le panafricanisme a joué un rôle crucial dans la résistance contre les puissances coloniales et continue d'inspirer des mouvements pour l'égalité, la justice et la dignité des Africains. L'Union africaine, créée en 2001, est un exemple contemporain de la poursuite de l'unité africaine. Aujourd'hui, le panafricanisme vise à promouvoir le développement durable, la prospérité économique et la stabilité politique en Afrique. Il rappelle que l'union est essentielle pour la réussite du continent.

<sup>9</sup> **Jean de Phillips** a également été conseiller du président Paul Biya pour les affaires administratives jusqu'en 1989.

mon séjour à la CCTA. Donc, les pays d'Afrique noire entrent dans la CCTA à mesure de leur indépendance. Quant aux deux pays blancs d'Afrique, de domination blanche d'Afrique, ils se rendent bien compte du danger, et cela amène à une évolution très intéressante en Afrique du sud. Un jour je suis convoqué par Verwoerd, alors chef du gouvernement sud-africain. Nous avions en effet multiplié les réunions en Afrique du Sud et avec les Sud-africains. Verwoerd<sup>10</sup> me dit : « *Nous allons quitter votre organisation.* » Je lui dis : « *Pourquoi ?* » Il me dit : « Les réunions semblent intéressantes entre techniciens, mais cela amène mes savants, mes ingénieurs, etc., à rencontrer des Africains noirs d'un type qu'ils ne connaissent pas et, comme certains d'entre eux sont de bonne qualité, je pense aux Soudanais par exemple, l'administration de Khartoum était l'une des meilleures de l'Afrique noire à ce moment-là, Gold Coast, dans la partie nord du Soudan. J'en viens à Verwoerd : « *Ça amène à rencontrer des Africains noirs de bonne qualité, sur le plan technique.* » Et ils en viennent avec l'idée qu'après tout, les Bantous<sup>11</sup> ont les mêmes capacités que nous autres, ce qui est évidemment dangereux pour la politique d'apartheid. Comme vous le savez, c'est pour moi un élément fondamental dans le progrès de l'humanité.

*C'était à quelle période cet entretien ?*

**Claude Cheysson :** Je dirais comme ça, 1960, mais je ne suis pas sûr, 1959-1960, je ne peux pas vous dire exactement mais c'est vers cette période-là.

*En fait, avant qu'il y ait les projets de révision de la Convention de 1954 de la CCTA.*

**Claude Cheysson :** Je ne sais pas. Non, je crois que c'est juste avant. D'ailleurs, ce n'est pas ce projet qui aurait tellement choqué Verwoerd. Pour lui, c'était un problème philosophique au sens propre du terme. L'apartheid, chez Verwoerd, résultait de la volonté de Dieu. « *Dieu n'avait pas fait les hommes de couleurs différentes, au hasard.* » Le Bantou n'avait pas les mêmes capacités que le blanc et sa critique quand même très intéressante, était : « *L'illusion que l'on donne à certains de mes savants, géologues ou autres parce qu'ils rencontrent un noir qui a la même capacité dans le domaine géologique, que Dieu a voulu ces hommes égaux, ce qui n'est pas le cas.* » Je vais raconter ça au passage.

J'en reviens à ma conception de la coopération. Donc, à partir du moment où j'avais une responsabilité directe dans la définition de politiques de coopération, j'avais deux préoccupations majeures : l'une, chaque peuple a droit à son identité, à sa personnalité. Nous ne cherchons pas à uniformiser les modes de traitement des problèmes fondamentaux dans tous les pays du monde, nous n'essayons pas de leur imposer nos critères, ils ont les leurs, qui

<sup>10</sup> **Hendrik Frensch Verwoerd**, né le 8 septembre 1901 à Amsterdam (Pays-Bas) et mort assassiné le 6 septembre 1966 au Cap, est un homme politique, un universitaire et un éditorialiste sud-africain, membre du Parti national, ministre des Affaires indigènes (1950-1958) dans les gouvernements Malan et Strijdom, puis Premier ministre d'Afrique du Sud de 1958 à 1966. Afrikaner d'adoption, Hendrik Verwoerd est souvent qualifié de « grand architecte de l'apartheid ». Premier ministre de l'Union d'Afrique du Sud, il procède au référendum sur la république qui conduit à la fondation de la République d'Afrique du Sud en 1961.

<sup>11</sup> On nomme **Bantu** (du kikongo *bantu*, signifiant «humains», singulier *muntu*), les locuteurs des langues bantoues (environ quatre cent cinquante langues) sur le continent africain. Ils sont répartis du Cameroun aux Comores et du Soudan à l'Afrique du Sud. Le terme de *Bantu* est proposé par l'Allemand Bleek à la fin du XIXe siècle. Les groupes bantous ont des structures sociales et politiques différentes, leur seule caractéristique commune est linguistique avec l'utilisation d'un système de genre grammatical basé sur la classe et non le sexe. Selon Joseph Greenberg, les premiers locuteurs de ces langues auraient entrepris une expansion vers le sud et l'est du continent il y a 4000 ans. En agglomérant d'autres groupes linguistiques, ils ont parfois absorbé certains de leurs phonèmes, comme le clic caractéristique des langues khoïsan.

sont souvent les mêmes que les nôtres, qui sont encore plus souvent compatibles avec les nôtres et qui sont parfois différents. C'est au Vietnam que j'ai appris cela, par mon respect pour ce peuple qui est évidemment très différent de nous dans sa civilisation, sa culture, ses approches fondamentales, éthiques, philosophiques, etc. Deuxièmement, chaque fois que cela est possible, faisons travailler plusieurs pays du tiers-monde ensemble. Ce sera difficile de leur demander de travailler ensemble de manière constructive. En revanche, ce sera presque toujours possible qu'ils travaillent ensemble, contre ou face à d'autres et, en particulier, face à nous Européens, Français, Américains, etc. Voilà deux principes que je retrouve par la suite dans toutes ma relation avec les pays du tiers-monde.

Quand je serai nommé à Bruxelles, on me confie le portefeuille du « développement », ce n'était pas encore le développement à ce moment-là, plutôt du Nord-Sud et se pose comme problème immédiat le moyen d'appliquer, de satisfaire à l'une des conditions proposées par les Anglais qui ont adhéré à la Communauté, à savoir que leurs anciennes colonies bénéficieront des mêmes avantages économiques, commerciaux, financiers, que les anciennes colonies africaines de la France, de la Belgique. Comment va-t-on aborder le problème ? En bilatéral, entre la Communauté<sup>12</sup> et chacune de ses anciennes colonies ? Ce qui était le cas auparavant avec les colonies françaises, dans le maintien d'une relation d'appartenance économique à la métropole, comme cela était le cas des pays de la Convention de Yaoundé, avec qui il y avait libre échange et dont les marchés étaient pratiquement réservés à l'ancienne puissance métropolitaine, dans le cas présent à l'Europe. Cette manière de faire est, avant même que j'arrive à la commission<sup>13</sup>, rejetée catégoriquement par les anglophones les plus

<sup>12</sup> La **Communauté économique européenne (CEE)** est une ancienne organisation supranationale créée en 1957 pour mener une intégration économique (dont le marché commun) entre l' Allemagne, la Belgique, la France, l' Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Elle connaît des élargissements pour inclure douze États (soit six de plus). À partir de 1967, les institutions de la Communauté économique européenne dirigeaient la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (désignées alors Communautés européennes). Quand l' Union européenne est créée le 1<sup>er</sup> novembre 1993, la CEE devient la Communauté européenne (CE), un des trois piliers de l'Union européenne. Avec la fin de la structure en piliers en 2007, les institutions de la CEE perdurent en tant qu'institutions de l'Union. Elle connaît des élargissements pour inclure douze États (soit six de plus). À partir de 1967, les institutions de la Communauté économique européenne dirigeaient la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (désignées alors Communautés européennes). Quand l' Union européenne est créée le 1<sup>er</sup> novembre 1993, la CEE devient la Communauté européenne (CE), un des trois piliers de le l'Union européenne. Avec la fin de la structure en piliers en 2007, les institutions de la CEE perdurent en tant qu'institutions de l'Union. Elle connaît des élargissements pour inclure douze États (soit six de plus). À partir de 1967, les institutions de la Communauté économique européenne dirigeaient la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (désignées alors Communautés européennes). Quand l'Union européenne est créée le 1<sup>er</sup> novembre 1993, la CEE devient la Communauté européenne (CE), un des trois piliers de l'Union européenne. Avec la fin de la structure en piliers en 2007, les institutions de la CEE perdurent en tant qu'institutions de l'Union.

<sup>13</sup> La **Commission européenne** est l'une des principales institutions de l'Union européenne, avec le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et le Conseil européen. Instituée par le traité de Rome de 1957 (articles 155 à 163), elle est composée de commissaires européens. Il y a actuellement autant de commissaires que d'États dans l'Union, soit 27, bien que les traités ne l'imposent pas). Ceux-ci sont proposés par les chefs d'État ou de gouvernement des États membres réunis au sein du Conseil européen, et approuvés par le Parlement européen après auditions des candidats par les députés européens. Depuis 2019, sa présidente est l'Allemande Ursula von der Leyen. Le siège de la Commission est situé à Bruxelles, dans le bâtiment Berlaymont. La Commission européenne a pour fonction principale de proposer (initiative législative) et de mettre en œuvre les politiques communautaires. « Gardienne des traités », elle veille à leur application et jouit d'un quasi-monopole du droit d'initiative dans le domaine des compétences exclusives de l'Union, comme l'union douanière, les règles de concurrence intracommunautaire ou le développement durable. C'est son rôle central de garante de « l'intérêt général » de l'UE, qui fonde ce monopole. Au sein des systèmes politiques, la Commission européenne possède donc cette originalité de représenter « l'intérêt général » tout en exerçant une partie du pouvoir exécutif et en n'étant pas issue du Parlement européen, élu, lui, au suffrage universel. Les groupes de pression, qui représentent des intérêts catégoriels publics ou privés, jouent un rôle important dans le processus de décision. Si le rôle de la Commission a des similitudes avec celui des gouvernements

avancés et, en particulier, le Nigeria et le Ghana. Il y a, je crois, au mois de février ou mars 1973, une réunion des anglophones qui dénonce en termes insultants la soumission, la servilité de Houphouët<sup>14</sup>, le maintien du monopole colonial des Français sur le Sénégal, sur les pays africains noirs voisins. Cela fait partie du débat qui ne cessera pas d'ailleurs entre Nkrumah et Houphouët-Boigny. Un homme parmi les francophones se préoccupe de cela, c'est Ahidjo<sup>15</sup> qui est alors président du Cameroun, il s'en préoccupe d'autant plus que, si mes souvenirs sont bons, il y a très peu de temps que le Cameroun ex-britannique a décidé par un référendum de se rattacher au Cameroun, du coup à la République du Cameroun, au lieu de venir se rattacher au Nigeria. Enfin, il se rend très bien compte que tout ce qui donne des arguments au Nigeria permettant de tenter de démanteler le Cameroun, est dangereux. Or, le Cameroun est soumis à des pressions internes importantes puisque tous les États auxquels la puissance coloniale a accédé par le sud, il comporte des bandes successives hétérogènes.

Je m'arrête un instant là-dessus. Quelque chose qui m'a toujours frappé est que la puissance coloniale arrive par la côte, naturellement, puis pénètre perpendiculairement à la côte. Alors que la réalité sociologique, ethnique également d'ailleurs, fait que l'homogénéité des populations se fait en fonction du climat, d'une part, et en fonction des invasions qui ont été faites par voie de terre, d'autre part, se placer dans des grandes bandes longitudinales. Elle suit les parallèles, l'homogénéité, alors que pour les puissances coloniales qui arriveront par le sud, elles avancent le long des méridiens et donc elles coupent ces pays en certains nombres de strates hétérogènes. C'est évidemment, particulièrement, étonnant et choquant lorsque les bandes sont très étroites. Je pense au Togo, au Dahomey, au Bénin, etc. Mais le Cameroun est dans cette situation, le Tchad bien plus encore. Donc, Ahidjo est préoccupé.

Je reviens à ma CCTA, Ahidjo était préoccupé de cette situation et il me dit : « *Le seul moyen que vous avez, c'est d'essayer de nous mettre tous ensemble et, ça, vous l'obtiendrez si le Nigeria découvre cette idée.* »

*Hein?!*

---

nationaux, il s'en distingue cependant. La Commission agit indépendamment des gouvernements des États membres. Les commissaires européens sont souvent des personnalités politiques qui, pour la durée d'un mandat européen ou deux, quittent leur scène nationale pour y revenir ensuite. De plus, le budget de la Commission dépend des États membres. La Commission est responsable devant le Parlement européen qui peut la censurer, mais exclusivement sur sa gestion, et ce par un vote des deux tiers du Parlement, ce qui distingue ce « pouvoir de contrôle » de celui habituellement observable dans les régimes parlementaires. Elle partage les pouvoirs exécutifs avec le Conseil européen (dont le rôle a des similitudes avec celui d'un chef d'État collectif) et surtout, les états membres. Son mandat est de cinq ans. Les commissaires sont assistés par une administration centrale qui est, par ses effectifs (27000 personnes environ en 2007), la plus importante de l'Union européenne. Les Commissions successives depuis 1958 sont plus ou moins dynamiques. Il faut en effet voir derrière l'action des présidents de la Commission et des commissaires européens l'importance du contexte général de l'intégration européenne.

<sup>14</sup> Félix Houphouët-Boigny, né le 1er janvier 1905 et mort le 7 décembre 1993, est une figure majeure de l'histoire politique de la Côte d'Ivoire. Il a été le premier président de la République ivoirienne, occupant ce poste de 1960 jusqu'à sa mort. <https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/felix-houphouet-boigny>

<sup>15</sup> Ahmadou Ahidjo a été le premier président de la République du Cameroun, un poste qu'il a occupé de 1960 à 1982. Il a été réélu à plusieurs reprises, notamment en 1970 et 1980, pour des mandats de cinq ans. En politique intérieure, il a instauré un État unitaire par référendum en 1972. Il a été un ardent défenseur de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) et a retiré le Cameroun de l'Organisation commune africaine et malgache (O.C.A.M.) en 1973, marquant une politique d'indépendance accrue vis-à-vis de la France. Il a démissionné en novembre 1982 pour des raisons de santé, mais a conservé la présidence du parti unique jusqu'en 1983. Après sa démission, Ahidjo a vécu en exil en France et au Sénégal, où il est décédé le 30 novembre 1989.

**Claude Cheysson** : Et, là, nous avons eu beaucoup de chance, Ahidjo m'ayant bien conseillé, un petit peu aidé, je dois dire. Il se trouve que le président de l'Organisation de l'Unité Africaine était le général Gowon<sup>16</sup>, patron du Nigéria, et que c'est lui qui un jour proclame, ce qui correspondait bien à l'orgueil du Nigeria : « *Si les pays d'Europe veulent nous opposer les uns aux autres et, bien moi, je leur dis qu'aucun de nous ne négociera avec l'Europe. C'est l'Afrique qui négociera avec l'Europe et je mets l'Europe au défi d'accepter cette négociation-là. Et je mets ces pitoyables francophones, ces valets des Français au défi de s'y opposer.* »

Coup de chance extraordinaire, Lardinois<sup>17</sup> était alors à la présidence de la Communauté et le Conseil des ministres, sans très bien se rendre compte de ce qu'il était en train de faire, accepte donc ce défi. La réunion d'ouverture de la négociation qui mènera beaucoup plus tard à la convention de Lomé<sup>18</sup>, est une réunion entre la Communauté et l'Afrique, donc deux présidents, Lardinois qui est président de la Communauté et le Nigérian en tant que président pour l'Afrique, l'Afrique entière, y compris l'Égypte, le Maroc, tout le monde y est. Et on envahit. Cela pour moi, c'est la leçon que j'ai apprise dans la CCTA. C'est que, face à d'autres, on pouvait mettre des pays que tout opposait entre eux, ensemble. C'est une leçon que j'ai ensuite essayé d'appliquer ailleurs, sans aucun succès, au sud de la Méditerranée et, en particulier, au Maghreb avec quand même une certaine efficacité lorsque, mais là ce n'est pas nous qui le proposions, la Communauté négociera avec les pays du Sud-Est asiatique ; avec une certaine efficacité lorsque le Nicaragua, ayant été libéré par les sandinistes<sup>19</sup>, pris par les sandinistes qui mettent à la porte un régime complètement corrompu, nous insistons, nous

<sup>16</sup> **Yakubu Gowon**, né en 1934, est un militaire et homme politique nigérian. Il a été président de la République de 1966 à 1975. Issu de la tribu minoritaire des Anga et élevé dans une famille protestante, il a fait ses études militaires à Thesséi puis au Royaume-Uni, à Eton et à Sandhurst. Gowon devient le plus jeune chef d'État africain après le putsch du 22 juillet 1966. Il dirige le Nigeria pendant la guerre civile nigériane (1967-1970) contre la République du Biafra. À la fin du conflit, il prononce le discours "ni vainqueur, ni vaincu" pour promouvoir la réconciliation. Il rétablit le fédéralisme et est accusé d'avoir provoqué la sécession du Biafra par son projet de division de la région orientale. En 1992, il fonde cette organisation qui œuvre pour la bonne gouvernance et la lutte contre les maladies infectieuses au Nigeria. Bien que Gowon lui-même n'ait pas été directement impliqué, il est souvent accusé d'avoir fermé les yeux sur les pratiques corrompues de son entourage. Certains l'accusent de crimes contre l'humanité et de génocide pendant la guerre civile nigériane. Gowon est souvent surnommé "Abraham Lincoln du Nigeria" pour sa doctrine de réconciliation nationale. Cependant, son héritage reste controversé en raison des accusations de corruption et des événements de la guerre civile.  
<https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/yakubu-gowon/>

<sup>17</sup> **Pierre Lardinois** (né le 13 août 1924 à Noorbeek et mort le 16 juillet 1987 à Amsterdam) est un homme politique néerlandais. a été commissaire européen à l'agriculture de 1973 à 1977. Son mandat a été marqué par des défis majeurs pour l'agriculture européenne, notamment la surproduction et les déséquilibres des marchés agricoles. Les leaders paysans français, comme M. Lauga, président du Centre national des jeunes agriculteurs, ont critiqué sa gestion, l'accusant d'hésitation et d'inconscience. Ils lui reprochaient notamment de céder trop facilement aux pressions américaines, ce qui a contribué à des problèmes comme l'afflux de maïs américain en 1974 et l'accumulation de poudre de lait en 1975. À la fin de son mandat, Lardinois a exprimé un pronostic sombre pour l'avenir de l'agriculture européenne, pointant des risques tels que le plafonnement des dépenses de soutien des marchés, le désordre monétaire européen, et la surproduction laitière. Il a également annoncé qu'il ne demanderait pas le renouvellement de ses fonctions. Après son départ de la Commission européenne, Lardinois est devenu président de la Rabobank, une banque néerlandaise spécialisée dans le crédit aux agriculteurs, de 1977 à 1986.

<sup>18</sup> La **Convention de Lomé** était un accord de coopération commerciale signé entre la Communauté économique européenne (CEE) et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP). La première convention a été signée le 28 février 1975 à Lomé, au Togo. Elle a été renouvelée à plusieurs reprises : Lomé II en 1979, Lomé III en 1984, Lomé IV en 1990 et Lomé IVbis en 1995. En 2000, elle a été remplacée par l'accord de Cotonou. La convention visait à favoriser une coopération économique contractualisée et égalitaire entre le Nord et le Sud. Elle incluait des mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation pour les produits agricoles (STABEX) et miniers (SYSMIN). Elle promouvait également la coopération industrielle et l'investissement privé. Le nombre de pays participants a augmenté au fil des renouvellements, passant de 46 à 70 pays. La convention a eu un impact significatif sur le développement économique de certains pays, notamment dans le secteur du sucre de canne. La Convention de Lomé a été remplacée par l'accord de Cotonou en 2000, marquant une nouvelle étape dans les relations entre l'Union européenne et les pays ACP.

Communauté, pour que l'Amérique centrale négocie globalement avec la Communauté plutôt que de se laisser diviser entre les pays proches des États-Unis et le Nicaragua par ailleurs. Politique qui, ultérieurement, nous amènera beaucoup de difficultés avec les Américains. Et cela n'est pas terminé car les Américains ont tendance dans chaque partie du monde à adopter le jeu qui avait été le jeu anglais autrefois, c'est-à-dire à laisser se définir un diable de façon à avoir le droit de protéger ceux que le diable menace. Les deux exemples récents les plus typiques ayant été le Vietnam, je ne dis pas que les Américains ont fait la guerre au Vietnam pour cela. Mais, ayant perdu la guerre au Vietnam, ils ont essayé de faire du Vietnam le diable permanent. Ce n'est que très récemment qu'ils ont rétabli des relations, d'ailleurs peu étroites, avec le Vietnam de façon à être l'élément de protection et d'appui de tous les autres. C'est surtout vrai au Proche-Orient avec le maintien de l'Irak dans la situation où il est à l'heure actuelle.

Je reviens alors à ma deuxième ligne directrice ou la première, peu importe : donner à chaque peuple la chance de se développer selon ses propres principes, ses propres pulsions, ses propres besoins, ses propres orientations fondamentales. Elles ne sont pas les mêmes, ce n'est pas la peine d'uniformiser. Elles ne sont pas les mêmes dans les différents pays, dans les différentes parties du monde pour des raisons écologiques, objectives mais souvent pour des raisons plus profondes, traduites par la religion ou pas. Enfin, restons, revenons au plan économique. Afin qu'un pays ou une région puisse se développer, j'ai toujours considéré comme très important qu'elle ait une certaine sécurité dans ses débouchés, vis-à-vis de ses fournisseurs et, surtout, dans tout ce qui représente pour elle la possibilité de développement, c'est-à-dire les ressources financières, les ressources techniques, etc. C'est pour moi une règle d'or que je peux présenter d'une autre manière. Plus un individu, une famille, un pays est pauvre, plus il est important pour lui de savoir de quoi il disposera, et d'être sûr de ce dont il va disposer afin de pouvoir programmer, je préfère moi dire, planifier son développement. Donc, dans l'approche des problèmes de développement, j'ai toujours été soucieux de savoir comment on pouvait sécuriser le pays en développement, quant à ce dont il dispose pour l'avenir. Ceci sera exprimé dans la négociation de Lomé, dont je ne dis pas du tout qu'elle soit un succès, mais dont les principes me paraissent très intéressants.

De quelle manière est-ce que ceci est exprimé ? C'est un contrat, un contrat de droit international dont les traités sont ratifiés par les parlements, c'est un élément de sécurité considérable. C'est absolument contraire, en tout cas, différent de ce qui se fait ailleurs dans le monde. Les programmes d'aide sont, dans certains cas, négociés avec le pays bénéficiaire, dans beaucoup de cas octroyés. Mais ils ne résultent pas d'un contrat d'une certaine durée. Premier point.

Deuxième point, un certain nombre des facilités qui sont ouvertes par la convention de Lomé ou qui peuvent être ouvertes autrement, sont des facilités qui, par nature, sont de longue durée. On octroie une préférence douanière. Elle est octroyée de manière illimitée mais, en tout cas, pour la durée du contrat. Dans le cas de Lomé, on va même plus loin. Sur certains plans, le volume d'aide financière est fixé pour cinq ans et il est réparti dès le départ entre les pays bénéficiaires. Donc, chacun sait à quoi il a droit. Entre parenthèses, depuis mon départ de la Communauté, on a un peu abîmé cette règle-là, en rendant le déclenchement de l'aide,

<sup>19</sup> La révolution sandiniste ou révolution nicaraguayenne (*Revolución Nicaragüense ou Revolución Popular Sandinista*) désigne, au Nicaragua, l'opposition croissante à la dictature de la famille Somoza dans les années 1960 et 1970, la campagne menée par le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) qui a conduit à la chute violente de la dictature en 1979 et les efforts subséquents du FSLN, qui a présidé à partir de 1979 jusqu'en 1990, pour réformer la société et l'économie du pays, ce en dépit de l'embargo américain. La révolution n'est pas seulement importante pour le Nicaragua, l'Amérique centrale et le continent américain, elle a également marqué l'un des moments les plus tendus du développement de la guerre froide.

en le faisant dépendre de certaines clauses de respect des droits de l'homme. Le montant de l'aide reste acquis mais peut-être gelé pendant un temps. Dans le principe, ce montant est acquis, fixé cinq ans à l'avance. Les conditions d'utilisation de l'aide, soit de l'aide gratuite ou des crédits bonifiés, pour faire l'objet ensuite, année par année, d'une négociation, je dis bien une négociation, entre la Communauté et les pays bénéficiaires. Mais le volume global est acquis pour cinq ans.

Troisièmement, certains aspects de la convention, symboliques sauf dans un cas que je vous dirai, vont même plus loin. On a introduit un système dit de stabilisation des recettes d'exportation. C'est très insuffisant, il porte avant tout sur des exportations de produits agricoles dont les volumes exportés et dont les cours de marché sont extraordinairement fluctuants. Donc, ce n'est pas passionnant quand même. Ça représente une orientation dans le sens d'assurer le pays exportateur de sa recette. On l'étendra plus tard au système minier, ça aurait été plus important car, là, il y a une meilleure possibilité de prévision des quantités, mais cela viendra très tard et n'aura pas grande portée. Il y a un seul cas où cela aura une efficacité considérable, c'est pour le sucre. Pour des raisons incidentes, je le raconte, ce n'était pas une anecdote. Il se trouve que Jim Callaghan<sup>20</sup> devient Premier ministre en Angleterre, que l'industrie la plus importante de sa circonscription électorale est Tate & Lyle<sup>21</sup>, qui vit avec la canne à sucre provenant des pays de Lomé, à savoir Fidji, Guyana et l'île Maurice. Donc, il est particulièrement intéressé à ça ; on obtient le Protocole sucre<sup>22</sup>. Mais le Protocole sucre devient déjà beaucoup plus précis puisqu'il y a un engagement d'enlèvement, je crois que c'est de 1,5 millions de tonnes de sucre par an, ceci étant réparti entre les différents pays

<sup>20</sup> James Callaghan, également connu sous les surnoms de « Sunny Jim » ou « Big Jim », a été Premier ministre du Royaume-Uni de 1976 à 1979. Son mandat a été marqué par des crises économiques, des violences en Irlande et des grèves industrielles massives. Callaghan est le seul Premier ministre britannique à avoir occupé les trois plus hautes fonctions du Cabinet avant d'accéder au poste de Premier ministre : chancelier de l'Échiquier (1964-1967) ; secrétaire d'État à l'Intérieur (1967-1970) ; secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1974-1976). Son mandat de Premier ministre a été marqué par des défis majeurs : une crise économique qui provoque récession et dévaluation de la livre sterling ; la violence et les tensions sectaires en Irlande du Nord ; les grèves industrielles et les mouvements sociaux importants au Royaume-Uni. En 1979, une motion de défiance a été votée contre son gouvernement, ce qui a conduit à son remplacement par Margaret Thatcher. Né le 27 mars 1912 à Portsmouth, Callaghan a grandi dans la pauvreté après la mort de son père. Il a quitté l'école à 16 ans pour travailler comme inspecteur des impôts. Il est décédé le 26 mars 2005 à l'âge de 92 ans. Callaghan est également connu pour être le premier Premier ministre depuis Churchill à ne pas avoir fréquenté l'université et le seul à avoir servi dans la Royal Navy.

<https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/james-callaghan/>

<sup>21</sup> Tate & Lyle est une entreprise spécialisée dans les procédés agroalimentaires et les industries alimentaires et du tabac. Fondée en 1921 par la fusion de deux raffineries sucrières, Henry Tate & Sons et Abram Lyle & Sons, elle est basée à Londres et cotée à la Bourse de Londres. Henry Tate a fondé sa société en 1869 à Liverpool. Abram Lyle a obtenu des parts d'une raffinerie de sucre en 1865 à Greenock, en Écosse. Les usines historiques ont fermé respectivement en 1981 pour Henry Tate à Liverpool et dans les années 1990 pour Abram Lyle à Greenock. En 2001, American Sugar a acquis l'activité de Tate & Lyle. L'entreprise a lancé des initiatives comme ALFIE pour accélérer le développement de produits grâce à la technologie et à la collaboration.

<sup>22</sup> Le Protocole sucre est un accord commercial issu des Conventions de Lomé, signées entre l'Union européenne (UE) et les pays Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Le Protocole sucre est hérité des Conventions de Lomé, des accords de coopération en vigueur de 1975 à 2000. Il a été initialement signé le 28 février 1975 dans le cadre de la première Convention de Lomé. L'UE s'engageait à acheter et importer du sucre de canne à des prix garantis, supérieurs à ceux du marché international. Des quantités spécifiques de sucre étaient importées. Le sucre des pays ACP bénéficiait d'une dérogation aux taxes douanières. Ce protocole coûtaient entre 500 et 700 millions d'écus par an à l'UE, représentant 25% de l'enveloppe totale de la Convention de Lomé. Le Protocole sucre devait expirer le 30 septembre 2009. La Commission européenne l'a dénoncé, ce qui a entraîné une baisse prévue du prix du sucre jusqu'à la fin du protocole. Les Conventions de Lomé ont été remplacées par l'Accord de Cotonou en 2000, qui a introduit un nouveau cadre commercial. L'Accord de Cotonou a mis fin au régime commercial préférentiel à partir de 2008. Le Protocole sucre a eu un impact positif sur les pays producteurs de sucre ACP, comme les Fidji, en maintenant des prix d'intervention élevés.

et, dans le cas de l'Île Maurice, c'est considérable, 500 000 ou 700 000 tonnes à lui tout seul, 1,2 millions de tonnes chez moi. Mais le plus important, c'est que non seulement, il y a un engagement d'enlèvement tout de même s'il n'a pas été enlevé, mais le prix est celui de la Communauté, le prix interne de la Communauté. Or, on peut compter sur les producteurs de betteraves pour que le prix du sucre de betterave varie avec le coût de la vie. Autrement dit, là, nous approchons d'une formule qui est idéale à mes yeux, c'est à dire que non seulement, on garantit une recette, mais on la garantit en référence avec les prix des produits que le pays acquerra avec sa recette car, si ces pays ont besoin d'une garantie de recette, c'est afin de pouvoir assurer leur développement par l'achat de machines, par l'achat de produits dont ils ont besoin, chez nous. Donc là, on arrive presque à ce qui serait l'idéal, ce qui serait une garantie de recette exprimée en prix de biens d'équipement. Donc, on s'approche de ça. Troisième point.

Quatrième élément, qui lui aussi est sans précédent. La convention a un caractère global, telles les contraintes dans le même engagement, dans le même traité et de la relation commerciale, et de l'assistance financière, et des garanties particulières de différentes natures, et de la coopération politique, car tout ceci est encadré par des réunions périodiques d'ordre parlementaire. Je dirais que les parlements ne sont pas très importants dans la plupart des pays avec lesquels nous travaillons mais, quand même, ils existent pour certains pays d'ailleurs qui sont vraiment importants. Vous diriez que le Parlement européen n'a pas une grande influence. Néanmoins, le Parlement européen, ce sont les partis politiques européens et, enfin, le Conseil des ministres se réunit une fois par an, au niveau des ministres des Affaires étrangères de l'ensemble. Quand je dis l'ensemble, en fait, c'est le groupe ACP<sup>23</sup> face aux pays de la Communauté car, dans ces réunions politiques, il n'y a aucune divergence, aucune divergence n'apparaît entre les pays ACP. Face à nous, ils ont maintenu l'unité. Les pays des Caraïbes jouent un rôle considérable car beaucoup plus élaborés, sophistiqués dans leur capacité d'analyse, dans leur capacité de jeu politique. Mais ils n'auraient pas cette importance s'il n'y avait pas l'Afrique noire qui parle comme eux et avec eux.

Voilà donc comment les deux grands principes que j'ai trouvés dans ma vie auparavant, vont essayer de transparaître dans l'action que nous mènerons à la CCTA. Cela n'aura jamais un caractère autre que technique, cela fera quand même apparaître quelques éléments politiques qui sont loin d'être inintéressants, quand ce ne serait que le départ de Verwoerd. Une fois à la Communauté, évidemment, ça aura cette grande importance de la Convention de Lomé dont la réussite est excellente dans les Caraïbes et dans le Pacifique, le Pacifique même étendu jusqu'à l'Océan indien. La réussite de l'île Maurice qui est maintenant située après la

<sup>23</sup> Les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) sont un groupe de 79 États membres qui ont signé des accords de coopération avec l'Union européenne (UE). Ces accords, initialement appelés conventions de Lomé et depuis 2000 accords de Cotonou, visent à renforcer les relations économiques et commerciales entre les pays ACP et l'UE. Les accords ACP ont été établis pour : favoriser le développement des pays ACP ; faciliter l'exportation de produits tropicaux ou de contre-saison vers l'UE à des prix compétitifs ; harmoniser les relations commerciales entre les pays ACP et l'UE. Les principaux accords incluent les Conventions de Lomé (1975, 1979, 1984, 1989) : exemptions de droits de douane et restrictions quantitatives sur les importations. L'Accord de Cotonou (2000) succédant aux conventions de Lomé, a élargi les engagements et introduit des accords de partenariat économique (APE) pour instaurer un libre-échange réciproque. Les pays ACP sont regroupés en six zones géographiques : Afrique de l'Est, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique australie, Caraïbes et Pacifique. Parmi les pays membres, on trouve en Afrique le Gabon, Ghana, Kenya, Nigeria, Sénégal, etc. ; dans les Caraïbes, Cuba (sauf pour certains accords), Haïti, Jamaïque, etc. et dans le Pacifique, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa. Les pays ACP sont coordonnés par l'Organisation des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) dont le siège est à Bruxelles et qui a un bureau à Genève. L'organisation vise à renforcer la coopération et les négociations avec l'UE. Les négociations pour les accords de partenariat économique (APE) sont complexes et impliquent des discussions sur les produits sensibles : maintien de protections douanières pour certains produits agricoles. La réciprocité : équilibre entre les avantages commerciaux pour les pays ACP et les exigences de l'UE. En résumé, les pays ACP forment un partenariat stratégique avec l'UE, visant à promouvoir le développement économique et à faciliter les échanges commerciaux.

Convention de Lomé au Protocole sucre, puisqu'il y a tout autre chose, et le fait que la Jamaïque, que tous ces pays-là ne posent pas de problème du point de vue économique La réussite sera en revanche très faible dans la plus grande partie de l'Afrique noire, pour des raisons propres à l'Afrique noire, bien plus qu'à la convention. D'ailleurs, les quelques exceptions que l'on trouve en Afrique noire, par exemple, la Namibie qui marche très bien, on dirait même le Zimbabwe, l'Ouganda, prouvent que la Convention de Lomé était bien adaptée. Ailleurs, je reconnais que les luttes tribales, les difficultés internes à ces pays, les problèmes endogènes font que la convention n'est pas un succès. Néanmoins, les principes méritaient d'être rappelés, me semble-t-il. Ces mêmes principes, d'ailleurs, dans la politique française - je m'excuse de ne pas suivre la chronologie - vous les retrouverez à d'autres moments. Le discours de François Mitterrand<sup>24</sup> à Cancun, très peu après son arrivée en 1981, reprend certaines de ces idées. Mais il y aura un essai d'illustration très précis de ces idées avec l'Algérie.

L'Algérie vit de ses hydrocarbures. Où sont-ils vendus, principalement le gaz, en tout cas ? En France, en tout cas, en Europe. Le gaz que je viens de citer, est un produit dont le volume des échanges peut et doit être prévu à l'avance. En effet, ce qui coûte cher dans le gaz, à part la matière première, c'est le transport. Ce transport comporte donc une infrastructure particulière. Un gazoduc, une fois qu'il est fait, il ne peut pas servir pour un autre client ou pour le client à partir d'un autre fournisseur. C'est la même chose que le gaz liquéfié. Quant aux caractéristiques techniques de la liquéfaction et de la gazolification, on ne peut pas passer facilement d'un fournisseur à l'autre ou pour le fournisseur d'un client à l'autre. Donc, s'il y a un sujet, un produit sur lequel on peut imaginer une planification techniquement saine, c'est bien le gaz. Et c'est ainsi que entre Mitterrand, on est naturellement d'accord que ce soit lui qui décide. Nous sommes amenés à proposer à l'Algérie, ce qu'on a appelé le 'contrat gaz' dans lequel l'Algérie s'engage sur je ne sais plus combien d'années qu'on avait prévues, à livrer une certaine quantité et l'acheteur, Gaz de France a acheté cette quantité, ce qui techniquement est tout à fait valable. Mais la caractéristique du contrat gaz, celle qui a fait hurler le monde entier, c'est que le prix est indexé sur le prix des biens d'équipement en France. Techniquement, cela se traduit par le fait que l'acheteur, Gaz de France, paiera le prix mondial qui varie avec le prix du pétrole brut. La différence entre le prix indexé, garanti à l'Algérie, et le prix payé par l'acheteur, nous sommes en économie de marché, est payé au titre de la coopération par le budget de la coopération. Je m'excuse de dire que c'était génial. Cela a amené immédiatement des hurlements, de plusieurs manières.

D'abord, parce que les autres acheteurs de gaz ont craint que leurs fournisseurs leur imposent les mêmes exigences. Mais ensuite, parce que on ne pouvait plus jouer par la spéculation sur l'évolution des quantités produites ou des quantités achetées. Donc, c'était pour les gens de l'OPEP<sup>25</sup> une limitation de leur capacité de négociation avec l'ensemble des acheteurs. C'était

<sup>24</sup> François Mitterrand (1916-1996) a été un homme politique français, président de la République française pendant deux mandats consécutifs, de 1981 à 1995. Il était membre du Parti socialiste (PS). <https://www.elysee.fr/francois-mitterrand>

<sup>25</sup> L'**Organisation des pays exportateurs de pétrole** (OPEP, en anglais OPEC pour *Organization of Petroleum Exporting Countries*) est une organisation intergouvernementale fondée en 1960 à Bagdad, à l'initiative principale du Venezuela. Les membres fondateurs sont l'Arabie Saoudite, l'Irak, l'Iran et le Koweït. Son siège est actuellement à Vienne en Autriche. L'OPEP a pour objectif principal de contrôler et réguler les cours du pétrole ainsi que de maîtriser son cycle de production. Elle vise à orienter les prix à la hausse et à stabiliser les marchés pétroliers. Pour ce faire, elle coordonne les politiques pétrolières de ses membres. L'OPEP regroupe 12 pays producteurs de pétrole, répartis comme suit : 6 en Afrique, 5 au Moyen-Orient et 1 en Amérique du Sud. En 2023, l'OPEP représentait 35,3% de la production mondiale de pétrole. Ses membres détiennent 70,1% des réserves mondiales de pétrole, soit 1 214,7 milliards de barils à la fin 2020. L'OPEP se réunit deux fois par an en sessions ordinaires. Elle a souvent été présentée comme un cartel de producteurs, bien que des dissensions internes existent. En 2016, l'OPEP a créé l'OPEP+, un groupe élargi incluant des pays non membres comme la Russie, pour coordonner les politiques pétrolières et stabiliser les prix. Depuis sa création, l'OPEP a joué un rôle clé dans les enjeux

pour les compagnies pétrolières l'apparition d'une contrainte, non pas dans ce qu'elles payaient, mais dans leur capacité de négociation pour de nouveaux permis, etc. Enfin, évidemment, les Américains ont été les plus vocaux à ce sujet. Il faut reconnaître qu'ainsi, étant donné que l'affaire était traitée en bilatéral, nous nous assurons le marché algérien.

C'est d'ailleurs la seule défense qui ait été présentée après mon départ de cette politique qui avait été abandonnée entre temps, et cela nous a permis de vendre énormément en Algérie. Notre part sur le marché algérien en biens d'équipement a, d'un coup, connu un boom considérable puisque cette garantie de prix était évidemment liée au fait qu'ils utilisaient cet argent et qu'ils faisaient leurs prévisions en fonction de ce qu'ils étaient sûrs de pouvoir acheter. L'affaire a échoué mais elle reste quand même dans mon esprit comme un élément de référence. Et j'y reviens toujours en parlant de la politique de développement, je reviens au fait que d'autres ont essayé d'aborder le problème de la sorte. Plus on est pauvre, plus il est important de savoir la recette dont on disposera dans les années qui viennent. Un plan de développement est fait sur plusieurs années et, pour pouvoir le faire d'une manière saine, il faut savoir ce que l'on pourra payer, autrement que par des dons extérieurs qui vous rendent dépendants. Ceux-ci doivent-ils être garantis ? D'où les dix initiatives qui avaient été prises, par ailleurs, dans le monde, recommandant les accords de matières premières.

D'où la position tout à fait différente, cette approche différente pour parvenir à la même chose qui avaient été imaginée dans les années qui ont suivi les accords de Bretton Woods<sup>26</sup> par

---

économiques et géopolitiques mondiaux. Cependant, elle fait face à des dissensions internes et à la concurrence de nouveaux producteurs, ce qui a affaibli son influence au début du XXIe siècle.

<sup>26</sup> **Les accords de Bretton Woods**, issus de la conférence de Bretton Woods qui se tient au Mount Washington Hotel, à Bretton Woods, dans le New Hampshire aux États-Unis, du 1<sup>er</sup> au 22 juillet 1944, sont des accords économiques dessinant les grandes lignes du système financier international de l'après-Seconde Guerre mondiale. Les accords établissent un système monétaire international centré sur le dollar américain, convertible en or à taux fixe (35 dollars l'once), avec des monnaies nationales à taux de change fixes mais ajustables, encadrés par le FMI et la Banque mondiale pour favoriser la stabilité économique et la reconstruction post-Seconde Guerre mondiale. Ce système prend fin en 1971 lorsque les États-Unis, confrontés à une accumulation massive de dollars à l'étranger et à une pénurie de leurs réserves d'or, suspendent la convertibilité du dollar en or, marquant le passage à un régime de changes flottants officiellement acté en 1976. La crise du système était liée au dilemme de Triffin : l'excès de dollars en circulation, nécessaire au commerce mondial, a fini par rendre impossible leur couverture en or.

Kaldor<sup>27</sup>, reprise par Pierre Mendès France<sup>28</sup> au moment où il est apparu que l'étalon-or<sup>29</sup> allait disparaître, d'avoir un étalon-matières premières, c'est-à-dire que les matières premières auraient un prix fixe. Les évolutions monétaires, les évolutions des taux de change se faisant en fonction du prix fixe des matières premières, la monnaie matières premières. Tout cela, c'est donc la même recherche à laquelle, évidemment, on a tourné le dos, maintenant totalement, dans la période de spéculation financière, rendue possible, comme elle l'est actuellement par la mondialisation de l'économie et l'amélioration technologique.

Je reconnais que, chronologiquement, j'ai beaucoup troublé votre analyse mais, voilà, ce qu'a été le... ou ce que j'ai constaté dans le rapport Nord-Sud, avec toujours je le répète, ces deux lignes directrices majeures : leur indépendance, ce que du temps de la guerre froide, on pouvait appeler leur non-alignement. Chacun a le droit de choisir son avenir et, deuxièmement, les moyens pour le faire, c'est-à-dire la sécurité dans les moyens dont ils disposent, ce qui comporte le travail entre eux, généralement face à nous, pays industrialisés. Voilà les deux éléments directeurs.

*Je voulais reprendre justement cette idée de laisser travailler ensemble les pays en voie de développement et je me posais deux types de questions, l'une concernant la CCTA, et je vais*

<sup>27</sup> Nicholas Kaldor (1908-1986) est un économiste britannique d'origine hongroise, élève puis professeur à la London School of Economics (1930-1947) puis au King's College de Cambridge (1952-1975). Il est le principal auteur du courant post-keynésien, un théoricien des cycles économiques et critique de la synthèse néoclassique et du monétarisme. Partisan de l'intervention de l'État, il devient conseiller spécial du Chancelier de l'Échiquier (ministre de l'Économie et des Finances) de plusieurs gouvernements travaillistes, de 1964 à 1968 puis de 1974 à 1976. Il fut membre de la Chambre des lords en 1974 et membre du Royal Economic Society. Il propose un système fiscal basé sur la taxe, sur les dépenses (*Expenditure Tax*, 1955) afin de ne pas pénaliser l'épargne et l'investissement. Il contribue à la théorie de la répartition et de la croissance, explorant les liens entre croissance, productivité et répartition des revenus dans les années 1950. Après avoir pris sa retraite en 1975, il polémique avec les **monétaristes** qui inspirent le gouvernement de Margaret Thatcher. Il a écrit plusieurs ouvrages majeurs tels que *A Model of Economic Growth* (1957), *The Theory of Capital* (1955) et *Essays on Economic Growth* (1970). Kaldor est reconnu comme l'un des principaux économistes du XX<sup>e</sup> siècle, influençant les théories de la croissance, la macroéconomie et la politique économique.

<sup>28</sup> Pierre Mendès France est une figure marquante de la politique française du XX<sup>e</sup> siècle, connu pour son engagement en faveur de la décolonisation et sa critique des institutions de la IV<sup>e</sup> République. Né le 11 janvier 1907 à Paris, il devient le plus jeune député de France en 1932 et occupe divers postes ministériels, notamment celui de ministre de l'Économie nationale et de président du Conseil. Élu en 1932, il se distingue par ses discours économiques. Il est maire de 1935 à 1939 et de 1953 à 1958. Nommé dans le gouvernement de De Gaulle en 1944, il participe à la création du FMI et de la Banque mondiale lors de la conférence de Bretton Woods. Président du Conseil, il est à la tête du gouvernement français de juin 1954 à février 1955, période durant laquelle il signe les accords de Genève mettant fin à la guerre d'Indochine. Engagé pour la décolonisation, Mendès France accorde l'autonomie interne à la Tunisie en juillet 1954, ouvrant la voie à son indépendance. En Algérie, son gouvernement est confronté à la guerre d'Algérie. Bien qu'il prône une coopération généreuse, il est finalement renversé sur cette question. Après sa démission, il critique la constitution de la Ve République, qu'il qualifie de "monarchie absolue", et refuse de soutenir le retour de De Gaulle au pouvoir. Il rejoint le Parti Socialiste Unifié (PSU) en 1960, mais sa carrière politique décline face à la montée de François Mitterrand. Pierre Mendès France se consacre à des initiatives de paix au Proche-Orient dans les années 1970. Il meurt le 18 octobre 1982 à Paris. Son héritage perdure, et il est souvent cité comme un symbole d'une politique exigeante et éthique en France. Pierre Mendès France reste une référence pour de nombreux politiciens et est reconnu pour son intégrité et son engagement en faveur des droits humains et de la justice sociale.

<sup>29</sup> L'étalon-or (*Gold Standard*) est un système monétaire dans lequel l'unité de compte ou étalon monétaire correspond à un poids fixe d'or. Ce système se caractérise par le fait que les devises voient leur valeur être définie par un poids d'or. Aussi, elles sont toutes convertibles à vue de la monnaie fiduciaire en fonction de leur équivalent en or. Ce système repose sur la libre circulation de l'or. Les taux de change des différentes monnaies sont déterminés par la comparaison de leur poids d'or respectif. Dans ce système, toute émission de monnaie se fait avec une contrepartie et une garantie d'échange en or. Les parités de deux monnaies différentes sont donc fixées par rapport à l'or et les taux de change sont stables entre pays participants. L'or constitue une monnaie internationale, qui sert au règlement des échanges et comme instrument de réserve pour les banques centrales des pays qui l'ont adopté. Les partisans de l'étalon-or affirment qu'il permet de mieux résister à l'expansion du crédit et de la dette. Au contraire d'une monnaie fiduciaire, une monnaie à contrepartie en or ne peut pas être émise arbitrairement par un État. Cette contrainte empêche l'inflation par dévaluation et lève en théorie toute incertitude sur la pérennité de la monnaie, ce qui permet à l'autorité monétaire d'avoir un crédit sain et de prêter plus facilement.

*peut-être vous paraître polémique. Mais est-ce qu'on ne peut pas dire que, justement, la CCTA soit morte de son africanisation ?*

**Claude Cheysson :** Comme vous savez, formellement, la CCTA n'est pas morte mais quand l'OUA<sup>30</sup> a été créée, parce qu'il n'y avait pas d'OUA auparavant, quand l'OUA a été créée, la CCTA, naturellement, a été rattachée à l'OUA. Je ne sais pas très bien ce qu'elle est devenue à ce moment-là.

*En fait, la CCTA est un organisme technique qui finalement a eu pendant de nombreuses années l'avantage de faire travailler, en dehors de toute idéologie politique, des pays aussi contradictoires, effectivement, que l'Afrique du Sud et le Ghana. Lorsque l'on regarde un certain nombre de dépêches en provenance de nos postes à l'étranger concernant la CCTA, chacun loue cet aspect de coopération en dehors de toute politique et, à partir du moment où justement sous la pression du Mali, de la Guinée et du Ghana, ce désir d'en faire une organisation complètement africaine, complètement dépendante de l'OUA, apparaît pour vous tâcher le retrait, bien sûr, de l'Afrique du Sud. À la limite, c'est un point de détail. Mais, en même temps, vous avez forcément le retrait de la France et de la Grande-Bretagne qui, elles, étaient prêtes à... Ce qui était prévu, n'est-ce pas ?*

**Claude Cheysson :** Je crois d'ailleurs que c'est un truc qui faisait allusion, en parlant de 1964, non pas de 1964, 1900.

*C'était en 1962, une révision en 1962 et 1963. C'est ça.*

**Claude Cheysson :** C'est à dire au moment où j'ai joint le gouvernement même, ce qui était prévu dès ce moment là, ce qui était même prévu avec des gens comme Nkrumah, dès le départ. C'est que les pays de l'Afrique noire entreraient, puis à partir d'un certain moment, on se débarrasserait des Européens qui n'apportaient rien et on demanderait aux Européens qui apportaient quelque chose de devenir membres associés, ce que Londres a tout de suite accepté, Paris aussi. Les Belges, pas de problème. Ce qui a créé le drame, ça a été les Portugais. Il a été obligé de mettre les Portugais à la porte. Donc, on a eu une session de la CCTA où je me suis est très mal conduit, je dois dire. Alors ça, c'est une session d'affaires. Les Italiens, je ne sais plus très bien. Voilà ! Et comme la Rhodésie était partie, l'Afrique du Sud aussi. On était arrivé, on dessinait, on ébauchait ce que serait la formule ultérieure mais, évidemment, le fait que la CCTA soit alors reprise par l'OUA, fait disparaître cette association, c'est-à-dire, fait disparaître, il faut bien le reconnaître, la véritable capacité technique de la CCTA car ce n'est pas une critique à l'égard des Africains, mais la capacité technique de la CCTA, c'étaient les services coloniaux et c'était l'Afrique du Sud. Le jour où l'Afrique du Sud est partie, où les services coloniaux sont plus ou moins coupés de leurs

<sup>30</sup> **L'Organisation de l'Unité Africaine** (OUA) a été fondée le 25 mai 1963 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Elle a joué un rôle central dans la lutte contre le colonialisme, la promotion de l'indépendance des nations africaines et la quête de l'unité et du développement économique du continent. Les objectifs principaux de l'OUA étaient de promouvoir la solidarité africaine, renforcer la coopération économique, politique et culturelle entre les États africains ; de soutenir la décolonisation, libérer les territoires africains encore sous domination coloniale ; résoudre les conflits, promouvoir la diplomatie et la médiation pour résoudre les conflits entre les États membres ; de promouvoir l'unité africaine, réaliser l'unité continentale africaine, inspirée par la vision panafricaine de leaders tels que Kwame Nkrumah, Gamal Abdel Nasser et Haile Selassie. L'OUA a été dissoute en 2002 et remplacée par l'Union africaine (UA). Son héritage inclut son rôle essentiel dans la fin du colonialisme en Afrique, l'encouragement de la solidarité africaine et de la coopération régionale, la promotion de la conscience panafricaine et la contribution à la formation de l'Union africaine moderne. L'OUA a également été un fervent défenseur de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud et a joué un rôle crucial dans la décolonisation du continent.

anciennes colonies, pas totalement en Afrique de l'Est britannique et avec certains pays de l'Afrique de l'Ouest, mais totalement avec d'autres pays. Il est évident qu'à ce moment-là, c'était quand même coupé.

*Et nous nous interrogeons également sur un point qui est peut-être très secondaire, mais nous avons l'impression qu'il y a une lutte larvée en Afrique, entre d'une part la CCTA et d'autre part les institutions spécialisées de l'ONU, et ensuite la Commission économique pour l'Afrique<sup>31</sup>. On a l'impression que la CCTA et les anciennes puissances coloniales qui voulaient garder leur chance...*

**Claude Cheysson** : Je repensais à cela l'autre jour parce que j'ai fait un article sur la Convention de Lomé dans le Monde, le Monde des débats, il y a un numéro spécial qui vient de sortir, et je ne me suis pas rappelé à quel moment la Commission économique pour l'Afrique a été créée.

*En 1958.*

**Claude Cheysson** : 1958 ? Mais n'existe guère au début.

*C'est-à-dire que son développement est un peu freiné par l'existence de la CCTA qui ayant pleinement réussi et étant pleinement acceptée par les pays africains indépendants...*

**Claude Cheysson** : Alors quand les institutions spécialisées... D'abord leur développement est inégal et, en plus, tant que les administrations coloniales sont mortes, soit parce que le pays n'est pas indépendant, soit dans les années qui suivent l'indépendance, parce que l'indépendance veut faire des conditions plaisantes. Les institutions spécialisées, elles travaillent avec ces administrations-là. Quand elles travaillent techniquement, elles travaillent avec ces institutions-là. Par conséquent, elles se retrouvent avec la CCTA. Il n'y a pas de rivalité, il y a presque un travail en commun avec la FAO. Dans mes souvenirs, ce sont de très bons rapports, d'une très bonne relations.

*Pourtant, en tant que secrétaire général, vos rapports étaient bons avec les représentants des institutions spécialisées parce qu'en revanche, lorsque l'on lit les archives françaises, on a vraiment l'impression que du point de vue du gouvernement français, les institutions spécialisées, voilà les ennemis en Afrique...*

**Claude Cheysson** : Il y a notamment une raison de plus pour que mes rapports avec la CCTA, quand ils existent vraiment, soient bons. En particulier, je me rappelle de la FAO très précisément, l'OMS un peu, ce sont les deux seules dont je me souvienne.

---

<sup>31</sup> **La Commission économique pour l'Afrique** (CEA) est une agence régionale des Nations Unies créée en 1958 sur recommandation de l'Assemblée générale des Nations Unies. Depuis 1963, la CEA a ouvert des bureaux sous-régionaux pour mieux servir les pays africains. Elle a pour mission de promouvoir le développement économique et social des pays africains, de favoriser l'intégration régionale et de renforcer la coopération internationale pour le développement du continent. La CEA joue un double rôle. Organisme régional de l'ONU, elle fait partie des cinq commissions régionales du Conseil économique et social (ECOSOC). Acteur institutionnel africain, elle contribue à la recherche de solutions aux défis de développement en Afrique. Son siège se trouve à Addis-Abeba, Éthiopie. Elle compte 54 pays africains dans ses États membres. La CEA est organisée en sept divisions de programme, couvrant des domaines tels que la politique macroéconomique, le développement social, l'innovation et la technologie, et le développement durable. Elle travaille sur des thèmes clés comme le développement durable, l'égalité des genres, la viabilité de la dette souveraine africaine, l'accomplissement des objectifs de développement internationaux. En 2023, Antonio Pedro était le secrétaire exécutif par intérim de la CEA.

*Dans une dépêche du Quai d'Orsay, nous avons trouvé, sous-entendue, une accusation contre M. Gardiner<sup>32</sup>, qui était le secrétaire exécutif de la CEA, où on laisse entendre en fait que la disparition de la CCTA par fusion dans l'OUA, était en fait une idée de Gardiner pour faire disparaître la CCTA. Qu'est-ce que vous en pensez ?*

**Claude Cheysson :** Ça me paraît très faible.

*Est-ce qu'on corrobore cette antipathie presque naturelle entre CCTA et CEA ?*

**Claude Cheysson :** Mais là, on aborde un autre sujet. Je n'ai pas beaucoup écouté d'Australie. Bien avant qu'il ne devienne secrétaire général des Nations Unies, les Nations Unies ont très mal joué le jeu des commissions économiques régionales. La Commission économique pour l'Europe n'a jamais eu d'intérêt alors qu'elle aurait pu être très intéressante. Est-ce qu'elle aurait été en rivalité avec l'OECE<sup>33</sup>? Peut-être. L'OECE, maintenant OCDE, avait des moyens, même du plan Marshall, qu'évidemment n'avait pas la Commission économique pour l'Europe. Mais c'est dommage. D'ailleurs, je me rappelle, j'en avais parlé à François Mitterrand au moment de la chute du rideau de fer en Allemagne et je lui ai dit : « *On devrait jouer la Commission économique pour l'Europe. Les Russes sont là.* » Donc, on a tout de suite un ensemble. Donc, la Commission économique pour l'Europe n'a jamais été importante. La CEPAL<sup>34</sup> a été plus importante, la Commission économique pour l'Afrique est tombée en désuétude très rapidement. Et pour l'Asie, c'était quoi ? Je ne sais même plus. Vous voyez ? Non, les Nations Unies n'ont pas suffisamment joué les Commissions régionales. Il y avait presque, par nature, une antinomie entre l'approche de New York, les Nations Unies, et les approches régionales qu'on prenait immédiatement pour des approches politiquement orientées, politiquement engagées. Bon, c'est comme ça.

<sup>32</sup> Robert K.A Gardiner, de nationalité ghanéenne, a été Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de 1961 à 1975. Enseignant, il a débuté sa carrière au Fourah Bay College de Freetown (Sierra Leone), où il a enseigné l'économie de 1943 à 1946. En 1946, il a rejoint le Secrétariat de l'ONU en tant que spécialiste régional de la recherche et de l'analyse d'informations concernant les territoires sous tutelle. De 1949 à 1953, il a été directeur des études à distance du Centre d'enseignement supérieur d'Ibadan (Nigéria). En 1961, il a été nommé Secrétaire exécutif de la CEA, où il a encouragé une réflexion et une recherche inédites sur la politique africaine post-indépendance. Robert Gardiner est diplômé de l'Université de Cambridge et a également suivi des études de troisième cycle à Oxford et à Londres. Sous sa direction, la CEA a joué un rôle clé dans la promotion du développement économique et social de l'Afrique post-indépendance.

<https://www.uneca.org/fr/ess/m-robert-ka-gardiner>

<sup>33</sup> L'Organisation européenne de coopération économique (OECE), *Organisation for European Economic Co-operation* (OECC) était une organisation internationale européenne fondée le 16 avril 1948. Son objectif général fut « la réalisation d'une économie européenne saine par la voie de la coopération économique de ses membres ». À cette fin, elle a eu pour missions de répartir les crédits accordés par le plan Marshall entre les pays de l'Europe occidentale, et de mener à bien un « programme de relèvement européen », notamment par la libéralisation des échanges commerciaux et financiers. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) succède à l'OECE le 30 septembre 1961, date d'entrée en vigueur de la convention de l'OCDE signée par dix-huit États européens, le Canada et les États-Unis.

<sup>34</sup> La CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) est une commission régionale de l'Organisation des Nations unies (ONU). Fondée en 1948 sous le nom de CEPAL, elle a été rebaptisée CEPALC en 1985. Son siège est situé à Santiago du Chili. La CEPAL publie des statistiques économiques de référence, des rapports et des revues scientifiques. Parmi ses publications notables : Revue de la CEPAL (en anglais et en espagnol), Notes de la population, Observatoire démographique, Bulletin de la Fédération du Commerce et du Transport en Amérique Latine (en anglais et en espagnol), Cahiers de la CEPAL et Cahiers statistiques de la CEPAL. Initialement, la CEPAL prônait un protectionnisme sélectif pour favoriser l'industrialisation des pays d'Amérique latine. Cependant, à partir des années 1970, elle a adopté une vision plus libérale de l'économie, critiquant le protectionnisme radical qui avait été sa marque de fabrique historique. En 2024, la Martinique et la Guadeloupe ont été admises en tant qu'états associés de la CEPALC lors de la 34e session de la CEPALC à El Salvador. Cette adhésion a été permise grâce à l'avis favorable émis par Laurent Fabius, le ministre des affaires étrangères de la république française.

*Toujours dans l'idée qu'il faut faire travailler ensemble les pays en voie de développement, est-ce que, par exemple, dans la négociation de Lomé, cela ne s'est pas peut-être retourné contre les ACP ? Lorsque l'on lit les télégrammes, par exemple, envoyés par Burin des Roziers<sup>35</sup> au département. Il est très hostile aux démarches des anglophones et aux démarches du gouvernement britannique qu'il accuse de vouloir transformer le libre-échange instauré par Yaoundé en un système qui se rapprocherait davantage du système des préférences généralisées, des SPG<sup>36</sup>. Est-ce que finalement la zone de libre-échange présidée par Yaoundé n'était-elle pas plus favorable aux pays d'Afrique que le système mis au point par la Convention de Lomé ?*

**Claude Cheysson :** Absolument pas ! Dans le jargon de l'époque, c'est la préférence inverse. La préférence inverse a deux conséquences dramatiques pour un pays pauvre, sous-développé. Premièrement, son marché est livré à la partie adverse. Le marché nous appartient en approche post-coloniale. Deuxièmement, sa principale recette disparaît, la principale recette budgétaire. Quelles sont les ressources d'un pays pauvre ?

*Oui, mais à l'inverse, le marché européen, lui, est complètement ouvert, sans droit de douane. Alors, pardon !*

**Claude Cheysson :** Avec la préférence unilatérale. Vous y êtes aussi..

*Oui, mais pour un type de produit, pour une certaine catégorie de produits. Alors que pour l'Algérie, c'était pour tout type de produit.*

**Claude Cheysson :** Non, non excusez-moi ! Lomé donne l'entrée libre, sans droit de douane sur le marché européen. Il y a des quotas pour quelques produits, mais il n'y a pas de droit de douane.

---

<sup>35</sup> **Étienne Burin des Roziers** est né le 11 août 1913 à Paris et est décédé le 26 décembre 2012 à Paris. Il a marqué l'histoire diplomatique française par son engagement, homme de confiance du général de Gaulle, et ses multiples fonctions. Licencié en droit (Université de Paris, 1933) et diplômé de l'École libre des sciences politiques, il débute sa carrière comme attaché d'ambassade jusqu'en 1939, notamment à Washington. Il rallie la France libre en avril 1942 et rejoint le cabinet militaire du général Catroux. Il est révoqué par Pierre Laval le 23 avril 1942 pour son engagement dans les Forces françaises libres. Il occupe des postes clés comme ambassadeur de France en Pologne (1958-1962), secrétaire général de l'Élysée auprès du général de Gaulle (1962-1967), ambassadeur à Rome (1967-1972), représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes (1972-1975) et conseiller d'État (1975-1985). Il reçoit les distinctions de Grand officier de la Légion d'honneur, Grand-croix de l'ordre national du Mérite, Croix de guerre et Médaille de la Résistance. Lors de ses obsèques en 2012, Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'État, lui a rendu hommage.

<sup>36</sup> **Le système des préférences généralisées (SPG)** est un dispositif de l'Union européenne qui permet l'importation de marchandises originaires de pays en voie de développement à des taux douaniers réduits ou nuls. Ce système a été mis en place pour favoriser le développement économique de ces pays en facilitant leurs exportations vers l'UE. Le SPG vise à augmenter les recettes d'exportation des pays en développement, à promouvoir leur industrialisation et à accélérer leur croissance économique. Il s'applique à trois régimes de préférences du commerce international et bénéficie à 88 pays, contre 177 dans le régime précédent. Le SPG a été créé lors des travaux de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) en 1968. L'actuel système, régi par le règlement (UE) no 978/2012, est appliqué depuis le 1er janvier 2014. Son application a été prolongée jusqu'en décembre 2027 en attendant l'approbation d'un règlement révisé. Le SPG+ est une version spécifique du SPG qui incite les pays en développement à poursuivre le développement durable et la bonne gouvernance. Les pays éligibles doivent mettre en œuvre 27 conventions internationales relatives aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la bonne gouvernance. Les pays les moins avancés (PMA) bénéficient de l'initiative "Tout sauf les armes" (TSA) ainsi que 13 pays dont l'Arménie, éligibles au SPG+. Le SPG est également mis en œuvre par d'autres pays développés, comme les États-Unis, le Japon, le Canada, et la Suisse, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

*Oui, je crois que c'est pour le système de stabilisation, qu'il y a des produits éligibles Mais là par contre dans le système de colonialisation, il y a des produits qui sont éligibles et d'autres qui ne le sont pas. Et, là, le mécanisme joue à partir du moment où il y a une baisse de recettes.*

**Claude Cheysson :** C'est là qu'on va plus loin car c'est une préférence généralisée. Une préférence généralisée, c'est une préférence où le droit de douane est abaissé, mais dans le cas de Lomé, c'est en franchise.

*C'est une situation asymétrique qui est défavorable aux pays en développement.*

**Claude Cheysson :** L'asymétrie me paraît un élément tout à fait essentiel mais, évidemment, pour les Français qui ont vécu du temps de la Convention de Yaoundé, avec préférence réciproque, c'est à dire, en fait, avec le maintien d'un ensemble colonial, d'un ensemble douanier unique. Alors, le libre-échange entre deux pays de développement totalement différent, est catastrophique pour le pays le plus pauvre, pour les deux raisons que je viens de dire. On le livre aux exportateurs du pays riche, la partie riche du domaine douanier, et deuxièmement, on le prive de l'essentiel de ses ressources étatiques. Donc, on le livre entièrement à l'aide. Le Sénégal, quelle recette budgétaire y-a-t'il au Sénégal ? Vous me direz les impôts, les taxes, le système fiscal interne pour un pays vraiment pauvre, il est insignifiant. Les recettes douanières sont un point essentiel. Mais c'est le grand moment où l'on aborde – moi, j'arrive à Bruxelles – c'est le grand sujet de la dénonciation qui est faite dans les termes que je vous ai dit, parfaitement insultants à Accra, juste avant que j'arrive. Ils portent là-dessus. C'est francophone, c'est Houphouët et autres, ils acceptent d'être entièrement dans la main des Français,

*Par le libre-échange. La question est, comment réussissez-vous à retourner tout de même la situation, de façon assez favorable Parce que vous jouez un rôle important dans la préparation de la Convention de Lomé ? Et vous avez plusieurs missions en Afrique. Comment réussissez-vous finalement, justement à vous rendre parfaitement crédible vis-à-vis de vos partenaires africains et, en même temps, aussi à vaincre les résistances d'un certain nombre des États de la Communauté car dans des documents que j'ai vus également tout à l'heure, nous avons...*

**Claude Cheysson :** Attendez, séparons les deux questions

*Oui, c'est ça, si vous le voulez bien.*

**Claude Cheysson :** D'abord, votre audience, quand l'affaire se dessine, il y a une grande colère exprimée par quatre hommes qui sont importants à Paris: Houphouët, Senghor<sup>37</sup>,

<sup>37</sup> **Léopold Sédar Senghor** (1906-2001) était un poète, écrivain et homme politique sénégalais. Il est né le 9 octobre 1906 à Joal, au Sénégal, et est décédé le 20 décembre 2001 à Verson, en France. Senghor est surtout connu pour son rôle dans le mouvement de la Négritude, qu'il a cofondé avec Aimé Césaire et Léon-Gontran Damas. Il a exprimé et concrétisé la négritude à travers sa poésie, ses essais, ses discours politiques et ses activités culturelles. Son œuvre littéraire inclut des recueils de poèmes comme *Chants d'ombre* (1945) et *Elégies majeures* (1979), ainsi que des essais théoriques. Il a été élu député du Sénégal à l'Assemblée constituante et a occupé plusieurs postes ministériels en France, notamment celui de secrétaire d'État à la présidence du Conseil et de ministre du général de Gaulle. En 1960, il est devenu le premier président du Sénégal, un poste qu'il a occupé jusqu'en 1980. Il a également été le premier Africain à siéger à l'Académie française. Il a défendu l'idée d'une complémentarité des cultures et des civilisations, qu'il appelait le métissage culturel. Il croyait en une harmonie entre les races et les classes sociales, où chaque culture apporterait sa contribution unique à l'humanité. Il a également affirmé l'existence d'une civilisation noire, fondée sur des modes de vie et des organisations socioculturelles spécifiques. Bien que Senghor ait été admiré et récompensé pour son travail, il a également fait face à des critiques virulentes.

Ahmed Sékou Touré<sup>38</sup>, je n'en trouve que trois, pardon. Mais, d'abord, ils n'expriment pas leur colère ensemble, car il n'y a aucune estime réciproque. Deuxièmement, je ne sais pas pourquoi ils n'arrivent pas à convaincre Paris de bloquer. Paris fait du bruit, il y a quelques télégrammes de Burin. Deuxièmement, les pays nouvellement indépendants d'Afrique et, en particulier, le Ghana, ont un prestige dans l'opinion qui est considérable. Alors, vous me direz qu'en Côte d'Ivoire, il n'y a pas d'opinion parce que la nation ivoirienne est très faible. Mais il y a une opinion ailleurs et ce n'est pas si facile d'aller contre, de répondre à l'accusation de servilité. Les autres pays francophones, eux, n'ont pas la même fixation que Houphouët, Senghor et Ahmed Sékou Touré qui me conseille sur la manière de faire pour que les anglophones, ses voisins, en particulier, le Nigéria et le Ghana soient partisans d'une relation avec la Communauté. On ne va pas laisser les pays francophones dans la situation d'infériorité psychologique, dans laquelle ils se trouvent à ce moment-là, avec les attaques véhémentes dont ils sont l'objet. Ceci dit, l'affaire n'est pas très bien suivie à Paris. Mais oui !

*Oui, c'est ce que l'on pressent...*

**Claude Cheysson** : Vous savez, la capacité qu'on verra d'une autre manière, sur d'autres sujets plus importants, la capacité de la commission quand le commissaire sait ce qu'il veut, elle est considérable alors qu'à la commissaire, nous n'avons aucun pouvoir aucun. On a juste le droit d'initiative, le droit de publier son initiative, publiciser – si je peux prendre cette expression – et, puis, on est le porte-parole. Cela ne me gêne pas tellement, au fond, qu'on l'écrive, en tout cas, dans nos archives. Préférence inverse quand on décide d'ouvrir une négociation avec toute l'Afrique. Les français continuent à tenir la préférence inverse. Ils ne sont pas prêts à renoncer, ils sont catégoriques et ils se sont faits appuyer par les trois pays dont je viens de vous parler. Et, puis, voilà, on manœuvre un peu, on obtient des négociateurs, en particulier ceux des Caraïbes qui sont très intelligents. Patterson<sup>39</sup> pour la Jamaïque, je ne sais plus qui d'autre pour le Guyana qui était tout à fait remarquable. C'est Fidji qui préside, un membre du groupe des pays ACP, qui ne s'appelle pas encore ACP. On considère que c'est acquis mais qu'on ne l'inscrive pas encore. On obtient de l'Assemblée des Communautés européennes que l'on considère que c'est acquis. On obtient de l'Assemblée des Communautés européennes<sup>40</sup>, ce n'est pas encore à ce moment-là le Parlement européen,

---

Certains le voyaient comme un symbole de la coopération française en Afrique, tandis que d'autres le considéraient comme un représentant du néo-colonialisme français.

<sup>38</sup> Ahmed Sékou Touré, né le 9 janvier 1922 à Faranah (Guinée) et mort le 26 mars 1984 à Cleveland (États-Unis), est un panafricain et homme d'État guinéen. Il est le premier président de la république de Guinée, assurant cette fonction de l'indépendance du pays, en octobre 1958, à sa mort.

<sup>39</sup> Percival James Patterson, né le 10 avril 1935, est un homme politique jamaïcain, chef du Parti national du peuple (PNP) de 1992 à février 2006 et Premier ministre de la Jamaïque de mars 1992 à mars 2006. P.J. Patterson est une figure majeure de la diplomatie caribéenne. Son action a marqué l'histoire de la Jamaïque et des relations internationales dans la région. Il a été un architecte central du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), renforçant les liens entre les Caraïbes et l'Europe. Il a également œuvré pour des liens plus étroits entre l'Afrique et les Caraïbes, promouvant une solidarité entre les petits États. En tant que Premier ministre de la Jamaïque, Patterson a mené des initiatives pour renforcer la voix de la Jamaïque et des Caraïbes sur la scène internationale. Il a également travaillé sur des projets de modernisation des infrastructures et de restructuration du secteur financier du pays. Même après son départ du pouvoir, Patterson reste actif dans la promotion des réparations, de l'identité régionale, de l'autonomisation des jeunes et de la transformation constitutionnelle. Il a été une influence majeure dans la création de la Commission des réparations de la CARICOM. Il a toujours défendu l'idée que les Caraïbes doivent construire des ponts à travers les océans, les générations et les idéologies. Son héritage continue d'inspirer les relations entre les Caraïbes et l'Afrique, tant sur le plan culturel qu'économique.

<sup>40</sup> L'Assemblée des Communautés européennes, également appelée Assemblée parlementaire des Communautés européennes, est une institution issue de la construction européenne. Elle a évolué au fil des traités et des années. À l'origine, elle était une assemblée consultative composée de parlementaires nationaux, créée dans le cadre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Par le Traité de Rome (1957), elle devient l'Assemblée parlementaire des

une motion, deux motions condamnant absolument les restes de colonialisme que traduit le libre-échange, recommandant et affirmant, comme si l'Assemblée des Communautés européennes avait le moins de pouvoir, que bien entendu la préférence inverse est abrogée n'importe comment. Et cela fait que quand on se trouve à une réunion qui se passe à la moitié, je crois, de la négociation, à une réunion en Jamaïque où on fait l'état de la négociation. Le président de la négociation française, qui est Jean Sauvagnargues<sup>41</sup>, s'aperçoit avec stupeur que tout le monde est d'accord. Il a pratiquement déjà dit ce fait qu'il n'y a plus de préférence inverse. Il le découvre avec stupeur le cher Jean. Oui, je veux dire qu'il me savonnera un peu la tête. Mais il est parti de Paris et, dans son dossier, il ne lui a pas dit que tous les autres membres de la Communauté ont accepté la suppression de la préférence inverse, acceptation qui n'a pas de valeur juridique puisqu'il faut l'unanimité. Mais c'est fait, c'est considéré comme acquis.

*Mais que faisait la direction des Affaires africaines et malgaches ?*

**Claude Cheysson :** Mais croyez-moi, c'est comme cela que ça se passe. Vous savez, on a une capacité à la commission qui est importante.

*Je vous l'ai dit tout à l'heure.*

**Claude Cheysson :** Mais je vous raconterai alors plus en détail sur une autre manœuvre qui, elle, est beaucoup plus tard. Le Protocole sucre correspondait pour moi à une idée. Cela n'a aucune importance. Le mot n'est pas aussi à la mode que par la suite mais, quand même, les Français sont plutôt pour, enfin, ce n'est pas leur affaire. Pratiquement, il n'y a pas de pays francophone qui en bénéficie vraiment. Mais, à ce moment-là, il se trouve qu'on a une grosse difficulté avec les Anglais sur l'augmentation des crédits de la PAC<sup>42</sup>.

Communautés européennes. En 1962, l'Assemblée s'auto-désigne « Parlement ». En 1967, les organes exécutifs des trois communautés (CECA, CEE, Euratom) sont fusionnés. Elles regroupaient la CECA, la CEE et l'Euratom. Traité de fusion des exécutifs communautaires, signé en 1967, il a unifié les organes de contrôle, notamment l'Assemblée et la Cour de justice. En 1979 a lieu la première élection au suffrage universel direct des représentants des peuples des États membres. Elle est composée de représentants des peuples des États membres. Son élection au suffrage universel direct n'a pas pour effet de créer une souveraineté ni des institutions incompatibles avec le respect de la souveraineté nationale.

<sup>41</sup> **Jean Sauvagnargues**, né le 2 avril 1915 à Paris et mort le 6 août 2002 dans la même ville, est un diplomate et homme politique français. Il a consacré une grande partie de sa carrière au renforcement de l'entente franco-allemande. Il a été notamment l'artisan de la mise en œuvre du traité d'amitié et de coopération franco-allemand et l'un des principaux négociateurs de l'accord quadripartite sur le statut de Berlin. Sa carrière diplomatique a commencé en 1941 comme attaché d'ambassade à Bucarest. Il a ensuite rejoint le cabinet du général de Gaulle (1945-46). Il a occupé divers postes, dont directeur général des Affaires marocaines et tunisiennes (1956), ambassadeur en Éthiopie (1956-60), directeur des Affaires africaines et malgaches (1961-62), ambassadeur en Tunisie (1962), et ambassadeur en République fédérale d'Allemagne (1970-1974). Il a terminé sa carrière comme ambassadeur à Londres de 1977 à 1981.

<sup>42</sup> **La Politique Agricole Commune (PAC)** est une politique européenne mise en place en 1962. Elle constitue l'une des plus anciennes politiques de l'Union européenne (UE) et est coordonnée par la Direction générale « Agriculture et développement rural » de la Commission européenne à Bruxelles. La PAC a pour objectifs principaux : fournir des denrées alimentaires abordables aux habitants de l'UE ; assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs ; moderniser l'agriculture et développer la production ; lutter contre le changement climatique et gérer les ressources naturelles de manière durable ; préserver les zones rurales et les paysages dans l'ensemble de l'UE ; promouvoir l'emploi dans l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et les secteurs associés. La PAC est financée par deux fonds relevant du budget de l'UE : le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) qui soutient et finance les aides directes aux agriculteurs. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) qui finance les mesures de développement rural. La PAC a connu plusieurs réformes pour s'adapter aux nouveaux défis : 2003, rupture du lien entre les aides et la production. 2013, renforcement de la compétitivité, promotion de l'agriculture durable et de l'innovation. 2023, mise en place de plans stratégiques nationaux (PSN) pour la période 2023-2027, visant à accompagner la transition vers une agriculture plus durable tout en garantissant la sécurité alimentaire. En France, la PAC est mise en œuvre par l'État et les Conseils régionaux. Elle dispose d'un budget de 55 milliards d'euros par an et inclut des mesures obligatoires comme les aides directes aux agriculteurs, ainsi que des mesures facultatives telles que les aides à l'élevage, le soutien à la bio, et les aides aux agriculteurs en difficulté. La PAC reste un outil essentiel pour accompagner les

*Enfin, je ne sais plus sur quel sujet. Une histoire budgétaire, c'est ça.*

**Claude Cheysson :** Oui, une histoire budgétaire.

*La PAC, c'est ça. Oui, la contribution de la Grande-Bretagne.*

**Claude Cheysson :** Et Lardinois qui est commissaire à l'agriculture ne sait pas comment arriver à obtenir un accord avec les Anglais. C'est là que le hasard fait qu'à la seule date on live, j'obtiens de Lardinois, je crois que c'est toujours le cas, que le coût du Protocole sucre soit couvert par la PAC, et pas par le budget de Lomé. C'est toujours le cas.

*C'est intéressant. Vive les Anglais, pour une fois ! Mais oui, c'est vrai, parce ce que je retrouve effectivement dans les mêmes dépêches, Gallaghan qui dit : « Oui, mon histoire de budget, j'y tiens. » Mais, par contre, votre affaire de Protocole sucre n'apparaît pas dans la documentation.*

**Claude Cheysson :** Bon, voilà, c'est comme ça que... Alors, si on reste sur le plan budgétaire, on arrive vers la fin de la négociation de Lomé et, à ce moment-là, on s'aperçoit que les Allemands trouvent que c'est trop cher. Et c'est comme ça que nous arrivons à cette décision tout à fait surprenante que le FED<sup>43</sup>, qui du temps de Yaoundé, était couvert par le budget des Six, que le FED ne sera pas couvert par le budget communautaire. Comme vous savez, le FED est couvert par les contributions gouvernementales et les clés ne sont pas les mêmes que les clés budgétaires, la France ayant un pourcentage plus élevé que nos budgets de la Communauté. Cela nous a drôlement servi à chacune des révisions ultérieures, parce que chacune des révisions ultérieures, je crois qu'on va être à la quatrième, troisième. Vers la fin, il y avait toujours quelque chose qui clochait et, généralement, ceux qui étaient intéressés à ce quelque chose, disaient qu'on prend 0,2 -- 0,27% de plus, au titre de notre clé puisque c'est une contribution intergouvernementale. Donc, Lomé, très curieusement, qui est vraiment un exercice communautaire, est largement couverte au titre du 3ème pilier, comme on dirait, c'est-à-dire en intergouvernemental. Vous ne saviez pas ça ? C'est très curieux. Si, vous saviez que le FED n'est pas couvert par le budget communautaire mais vous ne saviez pas que le Protocole sucre est couvert par la PAC.

*Non.*

**Claude Cheysson :** Je vous ai donné la raison. Mais je ne suis pas du tout honteux de ça et je dirais que c'est ce qui me - alors là, je sors complètement du sujet - donne l'espoir que l'on arrivera à donner suite au mémorandum Lammers<sup>44</sup>, au mémorandum allemand récent qui

---

exploitations agricoles face aux nouveaux défis tout en répondant aux objectifs généraux de l'UE.

<sup>43</sup> **Le Fonds européen de développement** (FED) est l'instrument principal de l'Union européenne (UE) pour financer la coopération au développement avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ainsi qu'avec les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Crée par le traité de Rome de 1957, il vise à promouvoir le développement économique, social et humain dans ces régions. Le FED finance des projets et programmes contribuant au développement économique, social ou culturel des pays concernés. Il soutient également des programmes de coopération régionale. Pour la période 2014-2020, le budget du FED s'élevait à 30,5 milliards d'euros. À partir de 2021, le FED a été intégré à l'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI). Cette intégration vise à rationaliser et à renforcer l'efficacité des actions de développement de l'UE. Au sein de la Commission européenne, c'est la Direction générale Développement et Relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (DG DEV) qui programme les ressources du FED.

<sup>44</sup> **Le mémorandum Lammers** fait référence à un document diplomatique historique. Il s'agit d'un mémorandum rédigé par Wilhelm Lammers, chef de la chancellerie du Reich sous le régime nazi. Ce document est souvent cité pour son contenu

prévoit que ceux de la Communauté qui le peuvent et qui le veulent, iront de l'avant plus vite que les autres, ce qui va poser des problèmes structurels tout à fait redoutables. Mais on a déjà traité certains problèmes structurels beaucoup moins importants que ceux qui se poseront demain, dans des conditions qui sont théoriquement communautaires mais, en fait, ne le sont pas. Mais oui ! C'est ça la réalité. Alors, sur votre point tout à l'heure, vous avez tout à fait raison, les Français ne se sont pas bien rendus compte de ce qui s'est passé.

*J'ai l'impression que les pays francophones, en tous les cas à partir des dépêches du Quai d'Orsay, ont l'air totalement absent dans cette négociation. Ce sont les anglophones qui mènent le jeu, qui se battent, qui imposent des préférences à faire.*

**Claude Cheysson** : Ceux qui rapidement mèneront le jeu, d'ailleurs, sont les anglophones non africains. Et cela a été très utile. Il faut dire que Londres, lui, est très présent, et Londres est tout à fait familier de ces coups un peu tordus. Tout à l'heure, je vous disais, mais cela n'est pas intéressant pour votre enregistrement. Je vous disais qu'au passage, nous nous sommes très mal conduits avec les Portugais dans la CCTA. Oui, les Portugais, il fallait qu'ils acceptent, comme avaient accepté les Français, les Belges, les Anglais, de se mettre sur la touche, passer à l'état d'associés. On refuse absolument les Portugais, pour moi cela est vraiment clair. On a eu une session en Côte d'Ivoire et, là, il fallait obtenir que les Portugais soient absolument volontaires pour s'effacer, si possible, ou partir complètement. Et c'était le gouverneur général de l'Angola qui dirigeait la délégation portugaise, c'était donc quand même important. Alors, on s'est conduit d'une manière affreuse sur le conseil des Anglais, je ne sais pas si j'aurais été capable à moi tout seul d'être aussi vicieux.

*Merci.*

**Claude Cheysson** : J'usais d'une capacité du secrétaire général qui était chargé d'organiser les travaux en fonction de l'ordre du jour. On ne prenait aucune décision. Alors, au titre de l'ordre du jour, il y avait comme premier point de l'ordre du jour, après l'adoption de l'ordre du jour, il y avait une situation politique générale. J'organisais les travaux, c'est-à-dire que je prévoyais ce qui était possible d'après les statuts, ceci se faisait en commission restreinte. C'était moi qui devais désigner les personnes présentes en commission restreinte et je désignais tous les États de la CCTA en France, sauf le Portugal. Cela faisait partie de mes droits.

Le lendemain, on se réunit en commission. Le gouverneur général de l'Angola ne peut pas siéger en commission. Dans l'après-midi, le gouvernement de la Côte d'Ivoire qui a joué le jeu, demande à voir le président de la délégation portugaise, il ne va pas lui-même, il envoie son adjoint et lui dit : « *On vous a donné un visa pour assister aux travaux de la CCTA, nous apprenons que vous n'y êtes pas aujourd'hui, donc votre visa est annulé.* »

*Oh ! En effet, c'est dur !*

**Claude Cheysson** : Le gouverneur général de l'Angola a pris son avion.

---

controversé et son rôle dans l'histoire diplomatique. Le mémorandum de Lammers est mentionné dans le contexte des relations internationales et des actions du gouvernement nazi. Il est associé à des mesures ou des positions prises par l'Allemagne nazie, souvent dans un cadre diplomatique. Le mémorandum peut être un document officiel exposant le point de vue d'un gouvernement sur une question précise. Dans le cas de Lammers, il s'agit probablement d'un document adressé à un autre gouvernement pour justifier ou expliquer une position ou une action. Exemples d'utilisation : le mémorandum peut servir à rappeler des faits ou à justifier des mesures prises par un gouvernement. Il peut également être utilisé pour coordonner des actions ou des productions au sein d'une organisation.

*C'est énorme.*

**Claude Cheysson** : En quittant la Côte d'Ivoire, dans 'l'écolistique' juridique, c'était absolument irréprochable. Je me suis fait engueulé par Bidault<sup>45</sup>, protestations du gouvernement portugais à Paris, etc.

*C'est vrai qu'ils ont été un peu durs à comprendre.*

**Claude Cheysson** : Mais, c'est pour dire, je n'étais pas commissaire, mais un commissaire aurait pu faire la même chose.

*Évidemment ! Ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est très intéressant sur ce pouvoir d'initiative de la commission.*

**Claude Cheysson** : C'est génial, les auteurs du traité de Rome<sup>46</sup> ont été géniaux.

*Parce que en même temps la force du commissaire, c'est qu'il y a quand même une certaine indépendance vis-à-vis de son État et, par conséquent, il vous était possible de prendre certaines positions que vous n'auriez peut-être pas pues prendre en tant que représentant de la France ou d'une délégation. Là, vous n'allez plus prendre ces positions.*

**Claude Cheysson** : Pour vous, professeur d'histoire, la construction de la Communauté, en ignorant le modèle étatique, a été géniale. Je trouve que les gens déraillent complètement à l'heure actuelle quand ils disent, ou bien que la commission doit avoir des pouvoirs réduits, elle n'a pas de pouvoir direct, ou bien qu'elle doit devenir un futur gouvernement. Non, surtout pas. Le fait que ce soit un organe indépendant, qui ait le monopole de l'initiative, est à mon avis absolument génial. Et ceci deviendra plus important demain où il est évident qu'il n'y aura plus qu'un commissaire par État. Moi, j'ai hâte qu'on passe à douze commissaires ou treize commissaires, de façon à ce qu'il n'y en ait plus qu'un par État. Je ne serais pas opposé à ce que le président de la commission soit élu par le Parlement européen, sur la base d'une liste proposée par les gouvernements, cela reviendra à peu près au même, d'ailleurs, et que le président ait le choix de ses commissaires en fonction de leur qualité, moyennant approbation par le Conseil et par le Parlement mais, sans donner de pouvoir, de pouvoir exécutif à la commission, surtout pas, qu'elle garde son droit d'initiative, sans plus. Je trouve que c'était absolument génial cette affaire.

---

<sup>45</sup> Georges Bidault (1899-1983) fut une figure politique majeure de la France au XXe siècle, notamment pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Il joua un rôle clé dans la Résistance française, notamment en tant que représentant du Parti démocrate populaire (PDP) au Conseil National de la Résistance (CNR). Il succéda à Jean Moulin à la présidence du CNR en 1944, année où il cofonda le Mouvement républicain populaire (MRP), un parti politique chrétien-démocrate. Il devint président du Gouvernement provisoire de la République française (juin-novembre 1946) et président du Conseil (octobre 1949-juin 1950). Il occupa plusieurs fois le poste de **ministre des Affaires étrangères** entre 1944 et 1954, jouant un rôle important dans les négociations internationales, notamment le pacte franco-soviétique en 1944. De 1954 à 1958, il défendit une position intransigeante sur la question algérienne, s'opposant aux solutions négociées. Il fut un visionnaire de la réconciliation européenne. Il quitta le MRP en 1958 et continua à s'exprimer sur des questions politiques, notamment dans le journal "Carrefour".

<sup>46</sup> Le **traité sur le fonctionnement de l'Union européenne** (TFUE), aussi appelé **traité de Rome**, est l'un des deux traités fondamentaux des institutions politiques de l'Union européenne avec le traité sur l'Union européenne. Il portait à sa création le 25 mars 1957 le nom de traité instituant la Communauté économique européenne, jusqu'à la signature du traité sur l'Union européenne le 7 février 1992 qui en modifia son contenu et le renomma en traité instituant la Communauté européenne. Il fut à nouveau modifié en profondeur à la signature du traité de Lisbonne le 13 décembre 2007 et devint le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

*Alors, quand une question comme la Convention de Lomé devait être tout de même, bien sûr, connue par les gouvernements, vous étiez entendu par le Conseil des ministres, n'est-ce pas ?*

**Claude Cheysson :** Oui, et par le Coreper<sup>47</sup>, l'instance du Coreper qui traitait de cela, qui suivait ça de très près dans la négociation d'ailleurs, dans les parties importantes de la négociation, le commissaire en parle, mais il est entouré des représentants des gouvernements.

*Donc, c'est assez étonnant que finalement, apparemment, M. Sauvagnargues ait découvert un peu plus tard, où en était l'état des négociations.*

**Claude Cheysson :** Oui, mais formellement, on n'avait rien conclu.

*Oui, c'est vrai. Bien sûr, à ce moment-là, ça n'était pas conclu.*

**Claude Cheysson :** Mais il se trouve que tout le monde était d'accord.

*C'est la preuve qu'effectivement, le dossier n'était pas suivi d'extrêmement près.*

**Claude Cheysson :** Non, ça n'a pas été suivi de très près.

*Burin des Roziers, d'ailleurs aussi, envoyait des dépêches mais elles ne devaient peut-être pas être étudiées avec tellement d'attention à Paris.*

**Claude Cheysson :** Et Burin devait très bien s'en rendre compte, d'où les dépêches que, moi, je n'ai pas connues. Ce que vous me dites, ne me surprend pas du tout, je ne le comprend pas du tout.

*Cela ne me surprend pas du tout. Très méticuleusement et à chaque étape de la négociation, il y a une grande quantité de télégrammes.*

**Claude Cheysson :** Il faut bien voir, alors là, je m'adresse au professeur d'histoire. Dans une négociation qui est longue, qui comporte nécessairement un grand nombre de compromis, avant que les compromis soient enregistrés, on les voit se dessiner. Et dans la mesure où les compromis sont liés les uns aux autres, on arrive à un stade où il n'est plus possible, bien que rien ne soit convenu, que le droit de veto demeure absolu, il n'est plus possible de l'exercer.

---

<sup>47</sup> Le Comité des représentants permanents (Coreper) est l'organe principal de préparation des travaux du Conseil de l'Union européenne. Il joue un rôle central dans le processus de prise de décision de l'UE, bien qu'il ne soit pas habilité à adopter des actes législatifs. Le Coreper coordonne et prépare les réunions du Conseil, en assurant la cohérence des politiques de l'UE. Il tente de trouver des accords entre les positions nationales et les impératifs européens, avant de soumettre ces accords au Conseil pour adoption. Tous les points à l'ordre du jour du Conseil doivent être examinés par le Coreper, sauf décision contraire du Conseil. Le Coreper se réunit sous deux formations distinctes. Coreper I est composé des représentants permanents adjoints des États membres. Il prépare les travaux de six configurations du Conseil : Agriculture et pêche (questions financières ou techniques) ; Compétitivité ; Éducation, jeunesse, culture et sport ; Emploi, politique sociale, santé et protection des consommateurs ; Environnement et Transports, télécommunications et énergie. Ses travaux sont préparés par le groupe informel "Mertens". Coreper II est composé des ambassadeurs, représentants permanents des États membres auprès de l'UE, et traite des questions plus sensibles et politiques. Les réunions sont présidées par le représentant permanent adjoint ou permanent du pays assurant la présidence tournante du Conseil de l'UE. Les accords trouvés au Coreper sont soumis au Conseil pour adoption formelle. Les textes prêts pour adoption sont inscrits en "points A" de l'agenda du Conseil, tandis que ceux nécessitant discussion ou vote sont en "points B". En résumé, le Coreper est un acteur clé dans le processus décisionnel de l'UE, assurant la coordination et la préparation des travaux du Conseil tout en veillant à la cohérence des politiques européennes.

C'est une des raisons pour lesquelles, parmi les recommandations que, moi, je ferais, je voudrais que, quand le Conseil des Ministres travaille dans le domaine de la loi, encore faudrait-il bien différencier le domaine de la loi et le domaine du règlement, ce qui n'est pas le cas dans l'approche communautaire, il travaille dans le domaine de la loi, il travaille en public, uniquement pour ça, de façon à ce que les médias, les parlements soient informés du progrès dans ce qui est une négociation, en fait, entre les gouvernements. Parce qu'actuellement, certes, le gouvernement doit se retourner vers son parlement, ce que font les Anglais et les Danois depuis très longtemps, les Français depuis peu de temps, avant l'approbation finale au Conseil des ministres. Mais quand cela a été précédé de six mois, d'un an de négociations, de marchandages, on a échangé ceci contre cela, le bout du Protocole sucre contre l'accord anglais sur le... Le parlement ne peut plus rien faire, on ne peut plus rien faire. Vous voyez bien comme tout cela est au fond très proche. Je pourrais dire beaucoup d'autres choses. Tout le monde s'indigne de l'idée que certains sujets pourraient, demain, passer de l'exigence de l'unanimité à la majorité qualifiée. Plaisanterie ! Depuis qu'elle est née, la Communauté, il y a eu un accord entre les pays de la Communauté : Jamais, on ne discute à fond d'un problème important pour un pays, et celui-ci de l'autre.

*Jamais ?*

**Claude Cheysson** : On attend le consensus, en fait, en pratique. On évite d'employer ce mot-là.

*Oui, d'accord !*

**Claude Cheysson** : On ne le fait pas, c'est tout. Et la dernière démonstration, elle est hallucinante. Les Grecs se sont conduits de manière intolérable vis-à-vis des Macédoniens. Intolérable ! On n'est jamais allé au-delà des discussions au Conseil qui n'aboutissent nulle part quand la Commission a, ou on ne l'a jamais vraiment dit, pour dégager un peu sa responsabilité, dit : « *Je pourrais peut-être porter ça en Cour de justice ?* » On lui a dit : « *Non, surtout pas !* » Jamais ! Il n'y a pas d'exemple dans la vie de la Communauté ou sur un sujet important. On était au bout de la discussion, c'est-à-dire au moment du vote. Si un pays est opposé, quand un pays dit non à quelque chose, on essaiera de le convaincre, c'est tout. Je vous dis que le cas grec est particulièrement choquant, vraiment, la manière dont ils se conduisent envers les Macédoniens, c'est honteux. N'importe quel pays ferait cela dans le monde, ailleurs, nous le dénoncerions méchamment. Alors, il faut bien voir ce qu'est la réalité des choses, et c'est parce que cette réalité, ce que je viens de vous dire, est que la commission, quand le commissaire ou le président de la commission à fortiori, quand il sait ce qu'il veut, il a des chances de se faire entendre. Cela a été démontré par Jacques Delors<sup>48</sup> d'une manière assez éblouissante, les dernières années. Une série d'initiatives prises par Jacques Delors qui était au départ inimaginable.

*Je reviens un tout petit peu en arrière...*

---

<sup>48</sup> **Jacques Delors** (1925-2023) était un homme politique français, connu pour son rôle clé dans la construction européenne. Il a notamment servi comme président de la Commission européenne de 1985 à 1995. Il a étudié l'économie à la Sorbonne. Il a été actif dans le syndicalisme chrétien avant de rejoindre le Parti socialiste. Il a occupé plusieurs postes ministériels en France avant de devenir président de la Commission européenne. À la présidence de la Commission européenne, il a joué un rôle central dans la revitalisation de la Communauté économique européenne (CEE), en poussant des réformes majeures et en supervisant la mise en œuvre de l'Acte unique européen. Il a contribué à la création du marché unique européen et a été un ardent défenseur de l'intégration européenne. Il a également écrit plusieurs ouvrages sur l'Europe et la politique, notamment : *En sortir ou pas ; La France par l'Europe ; Le Nouveau Concert européen*. En 2015, Jacques Delors a été nommé "Citoyen d'honneur de l'Europe" en reconnaissance de ses contributions à l'unité et à la solidarité européennes.

**Claude Cheysson** : Sur le doublement des fonds structurels<sup>49</sup>, enfin, sur les sujets qui comptent.

*Sur votre arrivée à la Commission, pourriez-vous nous en dire quelques mots ? Vous avez été candidat ?*

**Claude Cheysson** : Non, je n'ai pas été candidat.

*Alors, comment cela s'est passé ?*

**Claude Cheysson** : J'étais industriel à ce moment-là. Au fond, moi, je m'en portais très bien. Puis, il y a eu un renouvellement de commission et Jean-François Deniau<sup>50</sup> a été nommé comme deuxième commissaire, le premier étant Ortoli<sup>51</sup>, je crois. Ils étaient d'ailleurs du

<sup>49</sup> Les **fonds structurels et d'investissement européens** (FSIE) sont les cinq fonds de l'Union européenne visant à permettre aux états membres d'être solidaires tout en restant compétitifs dans l'économie mondiale. Ils agissent en profondeur sur les structures économiques et sociales des régions européennes, tout en réduisant les inégalités de développement sur l'ensemble du territoire européen. L'enveloppe financière allouée à la politique de cohésion est répartie entre trois Fonds structurels : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion (concernant uniquement les États membres de l'Union européenne ayant le plus de difficultés économiques).

<sup>50</sup> **Jean-François Deniau**, né le 31 octobre 1928 à Paris et mort le 24 janvier 2006 à l'âge de 78 ans, était un homme politique, diplomate, écrivain et académicien français. Issu d'une famille de viticulteurs et de forestiers de Sologne, il a marqué l'histoire par ses multiples engagements et ses œuvres littéraires. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et docteur en droit, il participe à l'élaboration du traité de Rome dans les années 1950. Il occupe des postes clés au sein des institutions européennes, notamment directeur général chargé des négociations d'adhésion à la Communauté européenne (1959-1963) et membre de la Commission des communautés européennes (1967-1973). Il est élu député européen de 1979 à 1986. Il crée le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit en 1982 et mène des missions humanitaires dans de nombreux pays, dont l'Érythrée, le Cambodge, l'Afghanistan et la Somalie. Jean-François Deniau est l'auteur de plusieurs livres, dont *Survivre* (2006), *Le Bureau des secrets perdus* (1998) et *Le Grand Jeu* (2006). Il est élu à l'Académie française en 1992. Passionné de voile, il traverse l'Atlantique en 1995 et est élu à l'Académie de marine en 1999. Il est issu d'une famille de viticulteurs et de forestiers de Sologne, avec des racines remontant à Dubrovnik (Raguse) via son trisaïeul maternel. Il sert en Indochine dans une unité de partisans montagnards et est donné pour mort à cause du paludisme, une expérience qu'il raconte dans ses mémoires. Jean-François Deniau était un homme aux multiples talents, dont l'héritage perdure à travers ses œuvres et ses engagements.

<sup>51</sup> **François-Xavier Ortoli**, (1925-2007) est un haut fonctionnaire, homme politique et homme d'affaires français. Il naît à Ajaccio en 1925 et passe son adolescence en Indochine, où son père est directeur de l'enregistrement. Il fait ses études secondaires au lycée Albert-Sarrazin de Hanoï. Il occupe divers postes ministériels, avant d'être président de la Commission européenne, entre 1973 et 1977. Il est ensuite vice-président de cette institution et chargé des Affaires économiques et financières, ainsi que du Crédit et des investissements, entre 1977 et 1985. Il est décoré de la croix de guerre 1939-1945 à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour son engagement dans la résistance contre les Japonais en Indochine. Il est de plus décoré de la médaille militaire et de la médaille de la Résistance. En 1947, il est admis à la toute nouvelle École nationale d'administration (ENA) puis, au terme de sa scolarité, intègre l'inspection des Finances. Après avoir participé à plusieurs cabinets ministériels, il prend, en 1958, la tête de la direction du marché intérieur de la Commission européenne. En 1961, Ortoli devient secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI). De 1962 à 1966, il est directeur de cabinet du Premier ministre Georges Pompidou, où il est l'auteur du rapport qui lança le premier plan Calcul en 1966. Après un bref passage à la tête du Commissariat général du Plan, il est nommé en avril 1967, ministre de l'Équipement et du Logement. Il a alors comme directeur de cabinet Georges Pébereau. En mai 1968, il succède à Alain Peyrefitte comme ministre de l'Éducation nationale. En juin 1968, François-Xavier Ortoli est élu député UDR de Lille. Il est nommé en juillet ministre de l'Économie et des Finances dans le gouvernement de Maurice Couve de Murville. Il est élu conseiller général de Lille élu dans le canton de Lille-Ouest de 1969 à 1975. Enfin, de juin 1969 à juillet 1972, il est ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas. Durant la Commission Ortoli (1973-1977), il est le premier président français de la Commission européenne. Il doit alors affronter le premier choc pétrolier et la flambée des prix de « l'or noir ». En 1977, il devient vice-président de la Commission européenne pour les affaires économiques et financières. Il est alors l'un des principaux artisans de la fondation du Système monétaire européen et de l'unité de compte européenne (l'ECU). En 1983, il contribue de manière notable à éviter l'éclatement du SME à la suite d'une sortie envisagée du franc par le président François Mitterrand. En octobre 1984, François Mitterrand nomme François-Xavier Ortoli président-directeur général de la Compagnie française des pétroles, qui

même bord politique. Puis, trois mois plus tard, il y a constitution d'un gouvernement et Deniau est appelé pour être secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avec Jobert comme ministre. Jobert est un camarade de promotion de l'ENA, on s'entend bien. Jobert était nettement plus à gauche que le reste de son gouvernement, il savait que, moi, j'étais encore un peu plus à gauche que lui. Je n'avais pas pris ma carte du parti mais j'étais très proche du Parti socialiste. Jobert, surtout, savait très bien que j'avais sur le problème du tiers-monde, une sensibilité très grande que j'avais montrée un petit peu au Vietnam mais, surtout, vis-à-vis de l'Algérie, du CCTA. Pour l'Algérie, là, nous avions été très proches, Michel et moi, de bien des manières. Michel Jobert a donc dit à Pompidou : « *Je crois que Cheysson ne serait pas mal. Il connaît le tiers-monde et, puis, c'est un industriel.* » Et c'est l'argument industriel, j'étais industriel dans un secteur qui était un peu difficile, la chimie, les mines, etc., qui a séduit Pompidou. Puis, j'ai eu un coup de fil de Michel disant : « *Est-ce que cela te tente ?* » Et ça a été fait en 48 heures. J'ai donc pris cette Commission tout à fait à ses débuts, du moins trois mois après le Vietnam, quelque chose comme avril 1973, ou quelque chose dans ce genre-là. Donc, trois mois après le début de la Commission.

*Mais au stade de la Commission, les rapports avec les Britanniques n'étaient pas en paix, au fond.*

**Claude Cheysson** : Et bien, ils venaient d'arriver, c'était encore un peu comme ça, et on s'est très bien entendu avec certains d'entre eux. Oui, très bien.

*M. Cheysson, c'est intéressant parce que l'on a souvent cette vision de France, il faut le reconnaître, cette image quand même très négative, finalement, des possibilités de coopérer avec les Anglais. Il me semble que dans le cas présent là, en tout cas, vous étiez assez en accord avec leurs pensées.*

**Claude Cheysson** : Cela dépend tout à fait des sujets.

*Oui.*

**Claude Cheysson** : On a une quasi impossibilité de coopérer avec les Anglais quand les Américains sont quelque part dans l'histoire.

*Ah ! C'est intéressant.*

**Claude Cheysson** : C'est presque un critère absolu.

*Oui, d'accord !*

**Claude Cheysson** : Il est évident que dans toute l'affaire Lomé et autres, les Américains n'étaient pas dans le coup du tout. En plus, je les connaissais quand même un peu, ça, je dois

deviendra Total en 1991. Il occupe cette fonction jusqu'en 1990, année où il devient le président du Conseil national du patronat français international. Dans la Fonction publique française, il a été directeur de cabinet du premier ministre Georges Pompidou de 1962 à 1966, commissaire général au Plan de 1966 à 1967. Dans la Fonction ministérielle, du 29 avril 1967 au 31 mai 1968, il est ministre de l'Équipement et du Logement, dans le quatrième gouvernement Pompidou. Du 31 mai au 10 juillet 1968, il est ministre de l'Éducation nationale, dans le quatrième gouvernement Pompidou. Du 10 juillet 1968 au 16 juin 1969, il est ministre de l'Économie et des Finances, dans le gouvernement Couve de Murville. Du 22 juin 1969 au 5 juillet 1972, il est ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique, dans le gouvernement Chaban-Delmas.

Quant à ses fonctions électives, il devient député UDR de la 1<sup>re</sup> circonscription du Nord du 11 juillet au 12 août 1968. Puis, conseiller général du canton de Lille-Ouest de 1969 à 1975. À la Commission européenne, il est nommé président de 1973 à 1977 (commission Ortoli) et vice-président de 1977 à 1985.

dire que mes relations antérieures avec eux leur convenaient, ma manière d'être en Algérie leur avait très bien convenu, mes rapports avec les Arabes, tout ça, c'était relativement facile. Puis, il n'y avait pas beaucoup de raisons qu'on s'oppose aux Anglais dans cette affaire-là. Donc, non, mes rapports avec les anglais dans toute cette affaire de Lomé, le premier Lomé, ils ont été un peu plus difficiles quand on a mis sur pied les premiers éléments d'une politique méditerranéenne. Mais, enfin, même là, à la Commission je n'ai pas eu de grosses difficultés avec les Anglais. Je n'étais pas dans les secteurs où l'on pouvait en avoir, contrairement à mon collègue de l'agriculture, contrairement à mon collègue des fonds structurels.

*En revanche, les Allemands n'ont pas toujours été en harmonie avec nous. Plusieurs fois, ils ont bloqué, enfin ils ont posé un certain nombre de problèmes dans la négociation.*

**Claude Cheysson :** Les Allemands, n'est-ce pas, je crois que c'est quelque chose de très important à rappeler. Est-ce qu'il y a eu, comme on le dit ou non, cette conversation où le général de Gaulle aurait dit à Adenauer : « *Voilà, on fait l'Europe ensemble, parmi les sujets, vous contribuez à notre effort sur les territoires d'outre-mer et nos colonies africaines.* » Adenauer aurait dit : « *D'accord !* » Est-ce que cela a été dit aussi simplement que ça ? On m'affirme que oui.

*Cela, je crois, dès l'été 1958.*

**Claude Cheysson :** En tout cas, il n'y a pas de doute que ça a joué parce que les Allemands avaient accepté de cofinancer les pays de Yaoundé, qui ne les intéressaient alors d'aucune manière. Tant que le libre-échange qui existait dans Yaoundé avec les préférences inverses, jouait exclusivement au profit de la France. Exclusivement, ce qu'étaient les pays de Yaoundé, il n'y en a pas un seul qui intéressait l'Allemagne. Pas un seul ! Là, ils payaient, de même qu'ils payent pour les Dom-Tom<sup>52</sup> surtout, et ils payent de bien des manières. Au début, ce n'était pas un Protocole banane, mais l'exclusivité du marché bananier qui remonte à la perte de Yaoundé. Alors, qu'il y ait eu ça ou pas, je ne sais pas mais je le crois. Durant toute la négociation de Lomé, les Allemands étaient très peu présents et considéraient vraiment que c'était un exercice franco-britannique. Ils étaient très peu présents et quand ils râlaient, on leur rappelait qu'ils s'étaient engagés à payer pour les anciennes colonies françaises. Donc, ils devaient payer pour les anciennes colonies anglaises aussi. Alors, ils grinçaient, ils grinçaient un peu et, finalement, ils ont fait une économie en faisant sortir le budget du FED du budget communautaire.

*Je crois que c'est bien eux, quand même, qui ont joué cette affaire.*

**Claude Cheysson :** Non, c'est tout à fait à la fin de la négociation.

<sup>52</sup> Les **DOM-TOM**, désormais appelés DROM-COM (Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer), sont des territoires français situés hors du continent européen. Ils représentent environ 4 % de la population française, soit plus de 2,8 millions d'habitants. DOM-TOM est l'acronyme pour Départements d'Outre-Mer et Territoires d'Outre-Mer, utilisé jusqu'en 2003. DROM-COM, termes introduits par la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003, remplacent les anciens DOM-TOM. Les caractéristiques principales des DROM portent sur le statut (Départements et Régions d'Outre-Mer) ; sur la fiscalité en appliquant la fiscalité nationale et sur les représentations politiques qui sont intégrées au système politique français avec droit de vote aux élections nationales. Les COM représentent selon le statut les collectivités d'outre-mer ; la fiscalité repose sur la capacité de créer leur propre système fiscal et la représentation politique adopte un système politique plus localisé, avec des représentants ayant un statut variable. La France d'outre-mer comprend 13 territoires, dont 5 DROM et plusieurs COM. Parmi les DROM, on trouve des îles comme la Martinique, la Guadeloupe, et des collectivités comme Saint-Pierre-et-Miquelon.

*Ah bon ! Pourquoi demander que l'on réexamine cette question de financement ?*

**Claude Cheysson** : Non, c'est à la fin de la négociation. D'ailleurs, la négociation de Lomé n'est pas engagée au moment où Deniau arrive aux affaires. Mais c'est sur la fin de la discussion.

*Oui, c'est vers la fin de la discussion.*

**Claude Cheysson** : C'est ça que je voulais aussi pour dégager un peu les... C'est-à-dire que, politiquement, les Allemands sentent qu'ils sont engagés dès le début. Mais quand on en arrive à parler gros sous, gros écus, c'est là qu'on décroche ce qui satisfait le ministère des Finances. Et cela a été un coup de chance que, quand une négociation a eu le même ordre d'intervenir plus tard sur les fonds structurels, au moment de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, que les Allemands n'aient pas suggéré que le Fonds de Développement Régional<sup>53</sup>, que le FEDER, soit financé directement par les gouvernements avec une clé différente. Ce qui, si cela avait été fait d'ailleurs, aurait été singulièrement intéressant parce que cela permettrait de proposer que l'aide aux pays d'Europe centrale et orientale ne soit pas financée avec les mêmes clés que la clé budgétaire de la Communauté. Et nous irons à cela. Voilà !

*Peut-être que nous pourrions nous dire rapidement quelques mots sur l'organisme technique de mise en valeur du sous-sol saharien ? Si vous avez encore le temps.*

**Claude Cheysson** : Non, je ne crois pas que l'on puisse faire ça en dix minutes. C'est une très grosse affaire. Je vais tout de suite vous dire avec orgueil, c'est la réussite qui, malheureusement, a été unique et n'a pas eu de suite en matière de coopération entre la France et l'Algérie devenue indépendante. On leur a imposé cela par le force, on a prolongé la guerre d'Algérie de quelques mois pour avoir les clauses relatives au Sahara. Non seulement, cela n'a pas sauté quand en parlant plus longuement, vous direz que juste avant mon départ, quand Couve<sup>54</sup> m'a dit : « *Revenez me voir dans deux ou trois mois quand vous aurez été mis dehors par les Algériens car, évidemment, vous vous mettez dehors.* » Non seulement, ça n'a pas sauté, cela s'est révélé pour eux un moyen fantastique pour construire une politique pétrolière, former des cadres, etc. Et cela s'est révélé pour nous essentiel puisqu'au moment de l'indépendance de l'Algérie, la France ne produit pas un gallon<sup>55</sup> de pétrole en dehors du

<sup>53</sup> Le Fonds européen de développement régional (FEDER) est un instrument financier de l'Union européenne (UE) créé en 1975. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'UE en corrigeant les déséquilibres régionaux. Le FEDER a été créé en réponse aux inégalités croissantes au sein de la Communauté économique européenne après l'élargissement de 1973. Il est régi par le règlement (UE) 2021/1058, qui définit son champ d'application et ses objectifs.

<sup>54</sup> Maurice Couve de Murville, né le 24 janvier 1907 à Reims et mort le 24 décembre 1999 à Paris, est un haut fonctionnaire, diplomate et homme d'État français. Il est Premier ministre du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969. Collaborateur puis résistant et gaulliste durant la Seconde Guerre mondiale, il devient ministre des Affaires étrangères en 1958, une fonction qu'il occupe pendant dix ans. Il est ensuite ministre de l'Économie et des Finances pendant un mois. Après la démission de Georges Pompidou, il est nommé chef du gouvernement par le président de la République, Charles de Gaulle. Il reste Premier ministre pendant l'intérim d'Alain Poher. Il détient le record de brièveté pour un chef de gouvernement sous la V<sup>e</sup> République pendant 22 ans, Édith Cresson battant ensuite ce record. Élu député de la 6<sup>e</sup> circonscription de Paris pour la première fois en 1968, il exerce à nouveau ce mandat de 1973 à 1986. À la même époque, il est conseiller régional d'Île-de-France et conseiller du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il est sénateur de Paris de 1986 à 1995, année où il se retire de la vie politique.

<sup>55</sup> Le gallon est une unité de mesure de capacité utilisée principalement dans les pays anglophones. Il existe deux principales définitions du gallon. Le Gallon impérial est utilisé au Royaume-Uni, au Canada et dans certains pays du Commonwealth. Il équivaut à 4,54609 litres. Le Gallon américain (US gallon) est utilisé aux États-Unis et dans certains autres pays. Il équivaut à 3,785411784 litres. Le gallon impérial est divisé en 160 onces liquides du système impérial, tandis que le gallon américain

Sahara. Elle a une présence financière par la Compagnie Française des pétroles<sup>56</sup> dans l'IPC<sup>57</sup>, mais elle ne produit pas un gallon. Donc, c'est une réussite remarquable dans un climat incroyable.

Tout de suite, j'ajoute une remarque mais, après ça, je me prononcerai plus en détail, si vous voulez la prochaine fois. Je ne sais pas si je vous l'ai déjà raconté. Si je vous l'ai raconté, vous m'arrêtez. Bon ! J'avais été choisi par le général de Gaulle parce que, ça, je vous l'ai dit, il avait lu le papier qu'on avait fait en 1967, non pardon en 1957, mais, juste avant mon départ pour l'Algérie, je suis appelé par Guichard<sup>58</sup>, à qui formellement je succédais. Je roule pour les Aurès<sup>59</sup> car il avait été transféré. « *Vous n'avez rien ?* » Et Guichard me dit : « *Je suis*

---

est divisé en 128 onces liquides US. Le terme "gallon" vient de l'anglais "gallon", lui-même dérivé de l'ancien normand "galon".

<sup>56</sup> La **Compagnie française des pétroles** (CFP) a été fondée le 28 mars 1924 pour assurer l'indépendance énergétique de la France après la Première Guerre mondiale. En 1925-1930 : explorations et production ; premiers forages en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc), découverte de champs pétroliers majeurs (Hassi Messaoud en Algérie), puis en Méditerranée. En 1935 : construction de raffineries en France ; inauguration de la raffinerie de Génie-Laval (Bordeaux) et de la raffinerie de Génie-Laval (Antwerpen) ; développement d'un réseau de stations-service sous la marque Elf. En 1944-1946 : nationalisation partielle. Le gouvernement de la Libération prend le contrôle de la CFP afin de sécuriser les approvisionnements en période de reconstruction. En 1954 : renommée en Elf Aquitaine, fusion avec Société des pétroles d'Algérie et création de la marque Elf (Essence Libre de France). Années 1970 : contribution à la création du Plan de modernisation du parc pétrolier. En 1976 : nationalisation totale. La CFP/Elf devient entièrement détenue par l'État français, renforçant la politique énergétique nationale, participation aux décisions de la Commission de l'énergie française. En 1994-1999 : internationalisation, expansion des activités d'exploration et de production en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. En 2000 : fusion avec Total. La société Total absorbe Elf, créant le groupe TotalFinaElf, qui devient Total en 2003. Aujourd'hui, les actifs historiques de la CFP font partie du portefeuille de TotalEnergies, l'un des plus grands groupes pétroliers et énergétiques mondiaux. La CFP a permis à la France de réduire sa dépendance aux importations de pétrole pendant les deux guerres mondiales et la crise pétrolière des années 1970. Les raffineries et les sites de production ont stimulé l'emploi et la croissance industrielle dans plusieurs régions françaises. Après la fusion avec Total, les actifs historiques ont été intégrés dans les stratégies de diversification vers le gaz naturel, les énergies renouvelables et les biocarburants.

<sup>57</sup> L'**indice des prix à la consommation** (IPC) est un outil statistique utilisé pour mesurer l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages. Il permet de calculer l'inflation, qui correspond à la variation en pourcentage de l'IPC entre deux périodes. L'IPC représente le prix moyen d'un panier de biens et services. Ce panier est fixe mais actualisé chaque année, et chaque produit est pondéré en fonction de son importance dans le budget des ménages. Le calcul de l'IPC repose sur une méthodologie rigoureuse définie par l'Insee, qui relève les prix dans plus de 30 000 points de vente répartis sur tout le territoire. L'IPC est essentiel dans de nombreux domaines. C'est une référence pour la revalorisation des salaires, des pensions de retraite ou encore du SMIC.

<sup>58</sup> **Olivier Guichard**, né le 27 juillet 1920 à Néac (Gironde) et mort le 20 janvier 2004 à Paris, est un homme politique français. « Baron du gaullisme », il est plusieurs fois ministre sous les présidences de Charles de Gaulle, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing (devenant à cette époque « numéro deux du gouvernement ») et, des années 1970 à 1990, est pendant plus de vingt ans président du conseil régional des Pays de la Loire et maire de La Baule. Dès 1947 il rejoint le mouvement gaulliste. De 1951 à 1958 il est le chef de cabinet du général de Gaulle pendant la « traversée du désert » de ce dernier. Il devient député de la Loire-Atlantique à l'issue des élections législatives de 1967. En 1968 il est ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire dans les gouvernements de Georges Pompidou puis de Maurice Couve de Murville. Il prépare à son début le référendum de 1969 sur la régionalisation et la réforme du Sénat, projet repris et développé par le ministre Jean-Marcel Jeanneney et dont le refus par le peuple provoquera la démission de de Gaulle de la présidence de la République. De 1969 à 1972 il est ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement Chaban-Delmas. Il est notamment à l'origine de la création de l'université de technologie de Compiègne. Dès son arrivée au ministère, il rétablit le latin dès la classe de cinquième et la notation sur 20 dans les classes d'examen. Il devient ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire dans les deux gouvernements de Pierre Messmer, de 1972 à 1974. Il y favorise le développement des autoroutes concédées et la création de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. Parallèlement, il impose un coup d'arrêt en 1973 à la construction des grands ensembles des années 1960 par une circulaire, la *circulaire Guichard*. Olivier Guichard avait auparavant fait un grand discours de politique urbaine à l'Assemblée nationale, où il avait expliqué pourquoi il fallait arrêter de construire des grands ensembles. La *circulaire Guichard* de mars 1973 arrête huit opérations gigantesques qui étaient en train d'être construites, et interdit de construire par la suite des grands ensembles trop importants, disproportionnés par rapport à la population de la ville dans laquelle ils sont construits. Olivier Guichard est ministre de la Justice dans le gouvernement de Raymond Barre en 1976. Membre du RPR, il fait partie de ceux que l'on appelle les « barons du gaullisme ».

chargé par le général de Gaulle<sup>60</sup> de vous demander de voir Ben Bella<sup>61</sup> dès votre arrivée et vous direz à Ben Bella, en tête-à-tête, il n'y a que vous et notre ambassadeur qui sommes informés. Vous lui direz en tête à tête... » Je ne l'ai pas raconté ça.

*Je crois que c'est pendant le déjeuner que vous avez évoqué ça rapidement, mais on ne l'a pas du tout su.*

**Claude Cheysson** : « *Que le jour où il estimera que les dispositions prises à propos du Sahara sont insupportables, qu'il le fasse savoir au Général par les voies les plus secrètes, c'est-à-dire soit par Gorse<sup>62</sup>, soit par vous, sans rien dire publiquement. Et le Général s'engage, vous le direz bien à Ben Bella, à proposer lui-même l'abrogation de ces dispositions de l'Accord d'Évian<sup>63</sup> dans les trois mois.* » J'ai transmis ce message à Ben Bella. Je me rappellerai toujours, on était dans un avion très bruyant qui se rendait vers Arzew<sup>64</sup> où on inaugurerait l'unité de gazéification. Et Ben Bella m'a fait répéter en me disant : « *Écoutez, c'est extraordinaire, vous avez prolongé la guerre pour obtenir ces dispositions qui sont les*

*».* Son nom avait été évoqué à plusieurs reprises pour Matignon.

<sup>59</sup> **L'Aurès** est une région en partie montagneuse située dans le Nord-Est de l'Algérie, caractérisée à la fois par sa riche histoire, son relief en partie montagneux et par son peuplement traditionnel, le groupe berbère des Chaouis.

<sup>60</sup> **Général Charles de Gaulle** (1890-1970) <https://www.elysee.fr/charles-de-gaulle>

<sup>61</sup> **Ahmed Ben Bella**, né officiellement le 25 décembre 1916 à Maghnia près de Tlemcen en Oranie, au nord-ouest de l'Algérie (alors départements français), et mort le 11 avril 2012 à Alger, est un combattant de l'indépendance algérienne et un homme d'État algérien. Il est chef du gouvernement de 1962 à 1963 puis le premier président de la République de 1963 à 1965. Ben Bella est un des neuf « chefs historiques» du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA), à l'origine du Front de libération nationale (FLN), parti indépendantiste algérien. Il est arrêté pendant la guerre d'Algérie mais prend part à l'indépendance du pays à la tête du FLN et devient le premier président de la République algérienne le 15 septembre 1963, poste qu'il cumule avec celui de Premier ministre. Il occupe cette dernière fonction à partir du 27 septembre 1962. Il est renversé par le coup d'État du 19 juin 1965 mené par son vice-Premier ministre, le colonel Houari Boumédiène. Il est contraint à l'exil de 1980 à 1990 après avoir été emprisonné depuis le coup d'État.

<sup>62</sup> **Georges Gorse**, né le 15 février 1915 à Cahors et mort le 17 mars 2002 à Paris, est un diplomate et homme politique français. Formé en lettres classiques à l' École normale supérieure, il rejoint pendant la guerre la France libre du général de Gaulle, pour lequel il remplit des missions diplomatiques. Après le conflit, il exerce de multiples fonctions diplomatiques et politiques, dont ministérielles, pour la IV<sup>e</sup> République, puis la V<sup>e</sup> République. Classé gaulliste de gauche, il fonde en 1968 le « Mouvement pour l'indépendance de l'Europe », préfigurant assez largement le souverainisme qui verra ultérieurement se rapprocher des membres de la droite et de la gauche opposés au fédéralisme européen. Ses compétences reconnues d'orientaliste, lui valent d'être en 1975 chargé de mission au Proche-Orient, à Damas et à Beyrouth, par le président Giscard d'Estaing. Georges Gorse, bon connaisseur du monde et de la civilisation arabe, s'oppose à la guerre du Golfe en 1991.

<sup>63</sup> Les **accords d'Évian** sont le résultat de négociations entre les représentants du Gouvernement de la République française et du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) pour mettre fin à la guerre d'Algérie. Ces accords, secrètement négociés les semaines précédentes aux Rousses, près de la frontière suisse, sont signés le 18 mars 1962 à Évian-les-Bains et se traduisent par un cessez-le-feu applicable sur tout le territoire algérien dès le lendemain 19 mars à midi. Ils sont ratifiés, côté français, par le référendum du 8 avril 1962 organisé en France métropolitaine, donnant au gouvernement par 91% des votes les pleins pouvoirs pour appliquer les accords, et côté algérien, par le référendum sur l'indépendance du 1<sup>er</sup> juillet 1962 acquise à 99,72% des suffrages exprimés. Ces accords mettent fin officiellement à 132 années de colonisation française et à sept années et cinq mois de guerre, ayant opposé environ 130 000 combattants algériens à 400 000 combattants français et ayant causé la mort d'un million et demi d'Algériens selon l'État algérien et entre 250 000 à 400 000 Algériens selon l'État français ; et la mort de 28 500 soldats français, 30 000 à 90 000 harkis, 4000 à 6000 civils européens (ainsi qu'environ 65 000 blessés). La signature des accords d'Évian, que l'historien Guy Pervillé désigne comme une « utopie juridique », marque le début du processus de sortie de guerre. Ces accords donnent le signal d'arrêt des hostilités entre les autorités officielles des deux pays (V<sup>e</sup> République française et gouvernement provisoire algérien), mais, dans « le no man's land chronologique de la transition, entre le cessez-le-feu et le référendum », on assiste au départ massif des Français d'Algérie et à la poursuite des violences pendant plusieurs mois sur le terrain par d'autres acteurs : principalement l'OAS, qui voulait saboter les accords ou pratiquer la politique de la terre brûlée « pour rendre l'Algérie à son état de 1830 », mais aussi certains groupes armés algériens (issus du banditisme ou bien de l'ALN, notamment les « marseis ») contre une partie des pieds-noirs et des harkis, en réaction à l'OAS (réactions qui dépassent « par leur ampleur le stade des représailles »).

*dernières sur lesquelles on s'est mis d'accord avec bien.»* J'ai répondu : « *Moi, je vous transmets le message.* » Et Ben Bella a avalé ça, il n'en a, à mon avis, parlé à personne et je ne vois pas d'autre explication pour comprendre pourquoi, en mars de l'année suivante, lorsqu'après l'explosion d'une bombe atomique française à In Ecker, les Algériens ont eu un grand élan de fureur, nationalisent les terres et le patrimoine immobilier. Ils n'ont pas touché au pétrole. Entre temps, nous avions travaillé, c'est de ça dont nous parlions tout à l'heure, avec des hommes d'une très grande qualité, vous expliquer tout ça. Mais, en plus, Ben Bella avait cette assurance qu'il pouvait obtenir la dissolution de l'organisme saharien quand il le voulait.

*Cela prouve quand même une très grande confiance en la parole du Général.*

**Claude Cheysson :** Oh ! Qui n'avait pas confiance en la parole du Général. Ça nous excuse, peut-être, mais c'est un geste d'une audace folle.

*Oui.*

**Claude Cheysson :** Alors, l'organisme, je voudrais quand même en parler un peu plus longuement. Je vous le dis, c'est une réussite qui nous a un peu saoulés. On a cru qu'on pourrait la transmettre.

Fin de l'entretien

---

<sup>64</sup> **Arzew** (anciennement transcrit en français Arzeu) est une commune d'Algérie de la wilaya d'Oran. Arzew a une grande industrie pétrochimique ainsi qu'un port maritime. Elle abrite l'une des zones pétrochimiques les plus importantes d'Algérie.